

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DES GROUPES D'OPPOSITION

Renseignements particuliers requis par l'opposition officielle		
Demande numéro	Sujet de la demande	Libellé de la demande
1.	Sommes dépensées et prévisions TI	Indiquer la somme dépensée en 2019-2020, ainsi que les prévisions pour 2020-2021, par votre ministère pour l'informatique et les technologies de l'information. Préciser s'il s'agit d'achats de logiciels, de matériel ou de services professionnels (interne, externe ou du CSPQ).
2.	Liste des employés ou membres CA, mandats renouvelés, nominations et frais de déplacements, repas, voyage et de représentation	Pour chacun des organismes, agences ou autres instances relevant du ministère, pour l'année 2019-2020 indiquer : a) la liste des employés ou membres du conseil d'administration ; b) la liste des personnes qui ont vu leur mandat être renouvelé, en indiquant leur nom, leur titre, leur rémunération et la date du début et de la fin de leur mandat ; c) la liste des personnes qui ont été nommées, en indiquant leur nom, leur titre, leur rémunération, leur curriculum vitae et la date du début et de la fin de leur mandat ; d) leurs frais de déplacement, de voyage, de repas et de représentation.
4.	Liste des formations, conférences, ateliers ou journées d'activités	Liste des formations, conférences, ateliers ou journées d'activité auxquels ont participé les employés du ministère en 2019-2020. Indiquer le lieu, le coût, le nombre de participants et le nom de la personne ou de l'entreprise qui a offert l'activité.

Renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

Demande numéro	Sujet de la demande	Libellé de la demande
5.	Travaux de construction et de rénovation	Liste de tous les travaux de construction ou de rénovation effectués au ministère en 2019-2020, ainsi que les prévisions pour 2020-2021.
36.	Liste des comités interministériels	Liste de tous les comités interministériels impliquant le ministère, ses organismes ou agences et d'autres partenaires, leurs mandats, le nombre de rencontres, les membres, le budget dépensé et les résultats atteints.
42.	Droit d'opposition - municipalités	Liste des droits d'opposition dont se sont prévaluées les municipalités reconstituées en 2019-2020. Indiquer l'objet du litige, les municipalités en cause et la décision de la Commission municipale. Fournir une copie de la correspondance adressée au ministre et indiquer l'action entreprise par le ministère.
43.	Médiateurs, négociateurs ou arbitres nommés par la ministre	Fournir la liste de tous les médiateurs, négociateurs ou arbitres nommés par le ministre en 2019-2020. Indiquer l'objet de leur mandat et les sommes qui leur ont été versées ou qui leur seront versées.
46.	Consultations communautés autochtones	Liste des consultations menées par le ministère et les organismes auprès des communautés autochtones en 2019-2020 : a) l'objet des consultations ; b) le moyen utilisé ; c) les dates des rencontres ; d) les communautés et les personnes consultées ; e) les résultats de consultations ; f) les montants afférents.
59.	Employés occasionnels	Nombre et pourcentage d'employés occasionnels par secteurs au ministère et dans chaque organisme qui en relève en 2019-2020 et comparaisons avec les cinq dernières années. Préciser pour chaque secteur et pour chaque année le nombre et le pourcentage d'employés devenus permanents.

Renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

Demande numéro	Sujet de la demande	Libellé de la demande
60.	Optimisation des ressources et compressions	Copie et détail de toute demande de réduction, de consolidation, d'optimisation des ressources et de moyens ou de compressions de dépenses, reçue par le ministère ou l'organisme qui en relève en 2019-2020. Fournir l'ensemble des échanges, correspondances ou autres à ce sujet.
61.	Sondages effectués	Liste et copie de tous les sondages effectués par le ministère et par chaque organisme qui en relève en 2019-2020, en indiquant les coûts, le sujet, le nombre de participants, les questions posées aux participants, les résultats et la firme retenue pour le réaliser.
62.	Frais de traduction	Liste de tous les frais de traduction et des documents traduits pour le ministère et chacun de ses organismes en 2019-2020. Fournir la liste des contrats octroyés, le nom des firmes retenues et les coûts.
63.	Mandats SQI	Liste et détail de tous les mandats donnés à la Société immobilière du Québec par le ministère et par chaque organisme qui en relève pour la location, l'achat, la rénovation, la décoration et autres travaux réalisés en 2019-2020.
64.	Concours et tirages	Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, indiquer pour 2019-2020 : a) la liste de tous les concours et tirages réalisés ; b) les prix remis aux gagnants des concours et des tirages, ainsi que la valeur de ces prix ; c) l'objectif visé par la tenue de chacun des concours ; d) la liste des concours qui ont pris fin.

Renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

Demande numéro	Sujet de la demande	Libellé de la demande
65.	Campagne de publicité et sensibilisation	<p>Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, concernant les campagnes de publicité et de sensibilisation, fournir pour 2019-2020 et les prévisions pour 2020-2021 :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) le nom de toutes les campagnes ; b) les coûts de ces campagnes ; c) le nom de la firme ou du professionnel retenu pour la réaliser ; d) les dates de diffusion de la campagne ; e) les objectifs visés par chaque campagne.
67.	Employés affectés aux communications	<p>Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, indiquer pour 2019-2020 :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) le nombre d'employés et le nom des employés affectés aux communications et/ou affaires publiques ; b) le montant dépensé par la direction, département ou division des communications et/ou affaires publiques ; c) le nombre et le détail des rencontres des employés affectés aux communications et/ou affaires publiques avec d'autres instances ou organismes publics, ventilés par instance ou organismes ; d) le montant total des sommes investies en veille médiatique en 2019-2020 au sein de la direction des communications. Fournir le nom du ou des fournisseurs de services et le détail des factures payées ; <p>Le montant total des sommes investies en veille médiatique depuis le 1^{er} mars 2019 au sein du cabinet de la ministre. Fournir le nom du ou des fournisseurs de services et le détail des factures payées.</p>
76.	Mandats d'enquête publique	Liste et détails des mandats d'enquête réalisés par la Commission municipale du Québec en 2019-2020. Ventilation selon les mandats confiés par le ministre ou à l'initiative de la CMQ. Indiquer l'état d'achèvement des mandats.
77.	Crédits alloués à la CMQ pour la vérification	Montant des crédits alloués à la Commission municipale du Québec pour la vérification des municipalités pour 2019-2020, ventilés par mandat et nombre d'employés embauchés (effectif et objectif) par la CMQ pour compléter ses nouveaux mandats.
78.	Sommes versées à la CMQ et liste des membres	Sommes ventilées versées en 2019-2020 à la commission municipale du Québec et liste des membres de la Commission.

Renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

Demande numéro	Sujet de la demande	Libellé de la demande
90.	Portrait municipalités en tutelle	Portrait des municipalités sous tutelle en 2019-2020.

Renseignements particuliers requis par le deuxième groupe d'opposition

Demande numéro	Sujet de la demande	Libellé de la demande
21.	Mandats de la CMQ	Veillez fournir la liste des mandats de la Commission municipale du Québec (CMQ) pour 2019-2020. Ventiler : a. date de début et date de fin prévue b. région.
22.	Liste concours et tirages	Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, indiquer pour 2018-2019, 2019-2020 : a. la liste de tous les concours et tirages réalisés b. les prix remis aux gagnants des concours et des tirages, et la valeur des prix c. l'objectif visé par la tenue de chacun des concours.

Renseignements particuliers requis par le troisième groupe d'opposition

Demande numéro	Sujet de la demande	Libellé de la demande
-----------------------	----------------------------	------------------------------

1.	Sommes dépensées et prévisions TI	Indiquer la somme dépensée en 2019-2020 (ainsi que les prévisions pour 2020-2021) par votre ministère pour l'informatique et les technologies de l'information. Préciser s'il s'agit d'achats de logiciels, de matériel ou de services professionnels (interne, externe ou du CSPQ).
3.	Liste des employés ou membres CA, mandats renouvelés, nominations et frais de déplacements, repas, voyage et de représentation	Pour chacun des organismes, agences ou autre instance relevant du ministère, pour l'année 2019-2020, indiquer : a. la liste des employés ou membres du conseil d'administration; b. la liste des personnes qui ont vu leur mandat être renouvelé, en indiquant leur nom, leur titre et la date du début et de la fin de leur mandat, incluant leur rémunération; c. la liste des personnes qui ont été nommées, en indiquant leur nom, leur titre et la date du début et de la fin de leur mandat, incluant leur rémunération et leur cv; d. leurs frais de déplacement, de voyage, de repas et de représentation.
5.	Formations, conférences, ateliers et journées d'activités	Liste des formations, conférences, ateliers ou journées d'activités auxquels ont participé les employés du ministère en 2019-2020. Indiquer le lieu, le coût, le nombre de participants et le nom de la personne ou de l'entreprise qui a offert l'activité.
6.	Liste travaux de construction et de rénovation	Liste de tous les travaux de construction ou de rénovation effectués au ministère en 2019-2020, ainsi que les prévisions pour 2020-2021.
7.	Départ à la retraite	Nombre de personnes parties à la retraite en 2019-2020.
8.	Personnes engagées	Nombre de personnes engagées en 2019-2020.
9.	Personnes licenciées	Nombre de personnes licenciées en 2019-2020.
10.	Nombre d'ETC	Nombre d'ETC en 2019-2020, ainsi que les prévisions pour 2020-2021.
44.	Liste comités interministériels	Liste de tous les comités interministériels ou impliquant d'autres partenaires, leurs mandats, les membres, le budget dépensé et les résultats atteints.

49.	Liste des droits d'opposition dont se sont prévalués les municipalités reconstituées	Liste des droits d'opposition dont se sont prévalués les municipalités reconstituées en 2019-2020. Indiquer l'objet du litige, les municipalités en cause et la décision de la Commission municipale. Fournir une copie de la correspondance adressée au ministre et indiquer l'action entreprise par le ministre.
50.	Liste des médiateurs, négociateurs ou arbitres.	Fournir la liste de tous les médiateurs, négociateurs ou arbitres nommés par le ministre en 2019-2020. Indiquer l'objet de leur mandat et les sommes qui leur ont été versées ou qui leur seront versées.
55.	Consultations auprès des communautés autochtones	Liste des consultations menées par le ministre et les organismes auprès des communautés autochtones en 2019-2020 : a. l'objet des consultations; b. le moyen utilisé; c. les dates des rencontres; d. les communautés et les personnes consultées; e. les résultats des consultations; f. les montants afférents.
56.	Liste et détail des mandats d'enquête réalisés par la CMQ	Liste et détail des mandats d'enquête réalisés par la Commission municipale du Québec en 2019-2020. Ventilation selon les mandats confiés par le ministre ou à l'initiative de la CMQ. Indiquer l'état d'achèvement des mandats.
76.	Montant des crédits alloués à la CMQ pour la vérification des municipalités	Montant des crédits alloués à la CMQ pour la vérification des municipalités pour 2019-2020, ventilés par mandat, et nombre d'employés que la CMQ prévoit embaucher pour compléter ses nouveaux mandats.
80.	Examen préalable en matière de déontologie et d'éthique municipale	La liste des demandes d'examen préalable en matière de déontologie et d'éthique au niveau municipal traitées depuis 10 ans. Indiquer les types de motifs allégués (malversation, règles d'après-mandat, corruption, etc.), le caractère vexatoire ou non, fondé ou non des différentes demandes et les suites qui ont été données par le ministre, la Commission municipale et le Directeur des poursuites criminelles et pénales aux demandes considérées comme fondées.
81.	Liste des plaintes	Fournir la liste des plaintes envoyées à la Commission municipale du Québec, le nombre de plaintes rejetées et le motif du rejet, ainsi que le délai de traitement.

82.	Mandats vérifications non complétés	Le nombre de mandats de vérification que la CMQ n'a pas pu compléter, faute de ressources.
-----	-------------------------------------	--

Étude des crédits 2020-2021
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

Demande n° 1
CMQ

Indiquer la somme dépensée en 2019-2020, ainsi que les prévisions pour 2020-2021, par votre ministère pour l'informatique et les technologies de l'information. Préciser s'il s'agit d'achats de logiciels, de matériel ou de services professionnels (interne, externe ou du CSPQ).

Catégorie	2019-2020¹ Sommes dépensées (Fonctionnement)	2019-2020¹ Sommes dépensées (Immobilisation)
Acquisition matériel informatique	1 441,84 \$	1 607,00 \$
Entretien de licences	3 028,66 \$	0,00 \$
Services professionnels internes	0,00 \$	0,00 \$
Services professionnels externes	47 024,82 \$	0,00 \$
Services professionnels (CSPQ)	122 105,36 \$	0,00 \$
TOTAL	173 600,68 \$	1 607,00 \$

¹Au 31 mars 2020.

Étude des crédits 2020-2021
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

Demande n° 2
 CMQ

Pour chacun des organismes, agences ou autre instance relevant du ministère, pour l'année 2019-2020, indiquer : a) la liste des employés ou membres du conseil d'administration; b) la liste des personnes qui ont vu leur mandat être renouvelé, en indiquant leur nom, leur titre et la date du début et de la fin de leur mandat, incluant leur rémunération; c) la liste des personnes qui ont été nommées, en indiquant leur nom, leur titre et la date du début et de la fin de leur mandat, incluant leur rémunération et leur cv; d) leurs frais de déplacement, de voyage, de repas et de représentation.

a) Liste des employés de la Commission municipale du Québec au 31 mars 2020 :

<p><u>Direction de la gouvernance et de l'amélioration</u> <u>continue</u> M^{me} Barbara Hernandez Franco, gestionnaire M^e Anne-Marie Simard-Pagé, avocate M^{me} Isabelle Rivoal, professionnelle M^{me} Marie-Josée Rivard, professionnelle M. Luc Gaudet, professionnel M^{me} Pierrette Brie, professionnelle M^{me} Léa Carrier, professionnelle M^{me} Patricia Baverey, professionnelle M^{me} Lise Lavoie, agente de secrétariat M^{me} Suzy Côté, agente de secrétariat M^{me} Diana Chitac, agente de secrétariat M^{me} Amélie Périgny, agente de secrétariat M^{me} Diane Niedermayer, technicienne en administration M^{me} Danielle Labranche, technicienne en administration</p> <p><u>Bureau de la présidence</u> M^e Denis Gagnon, avocat M. David Dusseault, professionnel</p>	<p><u>Direction du contentieux et des enquêtes</u> M^e François Girard, gestionnaire M^e Nicolas Dallaire, avocat M^e Naomi Gunst, avocate M^e Dave Tremblay, avocat M^e Pierre Robitaille, avocat M^e Nadia Lavoie, avocate M^{me} Karel Kirouac-Laplante, professionnelle M^{me} Catherine Rochefort-Maranda, professionnelle M. Pierre Lévesque, professionnel M^{me} Manon Hébert, technicienne en administration M^{me} Hélène Merlet, technicienne en administration</p>	<p><u>Vice-présidence à la vérification</u> M^{me} Denyse Lemay, gestionnaire M^{me} Maud Déry, gestionnaire M^{me} Mélanie Girard, gestionnaire M^{me} Brigitte Borduas, gestionnaire M^{me} Diane Perron, agente de secrétariat M^{me} Pamela Severini, professionnelle M. Wejih Ouarghi, professionnel M. Allen Fontaine, professionnel M. Malek Ben Saad, professionnel M^{me} Sylvie Demers, professionnelle M^{me} Eve Joseph, professionnelle M^{me} Catherine Leblanc, professionnelle M. Serge Gagnon, professionnel M^{me} Stéphanie Lepage, professionnelle M. Étienne Piedboeuf, professionnel M^{me} Maria Isabel Bellido Mendez, professionnelle M. Alexandre Leroux, professionnel M. Patrick Croteau, professionnel M^{me} Francine Thétrault, professionnelle M. Alex Brouillard, professionnel M. François Ladouceur, technicien en administration M^{me} Audrey Bergeron, technicienne en administration M^{me} Chantal Corbin, professionnelle M^{me} Tatiana Lungu, professionnelle</p>
--	---	--

Étude des crédits 2020-2021
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

Demande n° 2
CMQ

Pour chacun des organismes, agences ou autre instance relevant du ministère, pour l'année 2019-2020, indiquer : a) la liste des employés ou membres du conseil d'administration; b) la liste des personnes qui ont vu leur mandat être renouvelé, en indiquant leur nom, leur titre et la date du début et de la fin de leur mandat, incluant leur rémunération; c) la liste des personnes qui ont été nommées, en indiquant leur nom, leur titre et la date du début et de la fin de leur mandat, incluant leur rémunération et leur cv; d) leurs frais de déplacement, de voyage, de repas et de représentation.

Liste des membres de la Commission municipale du Québec au 31 mars 2020:

M^e Jean-Philippe Marois, président
M^{me} Vicky Lizotte, vice-présidente
M^e Thierry Usclat, vice-président
M^e Denis Michaud, vice-président

M^e Alain R. Roy
M^e Céline Lahaie
M^e Martin St-Laurent
M^e Sandra Bilodeau

M^e Léonard Serafini
M^e Sylvie Piérard
M^e Joseph-André Roy

b) Les mandats renouvelés :

Aucun renouvellement n'a eu lieu au cours de l'année 2019-2020

c) Liste des personnes qui ont été nommées :

Aucun nouveau membre n'a été nommé au cours de l'année 2019-2020

d) Frais de déplacement, de voyage, de repas et de représentation et allocation de séjour :

En date du 31 mars 2020, les dépenses en frais de déplacement, frais de voyage, frais de repas, frais de représentation et allocation de séjour des employés et des membres de la Commission municipale du Québec pour la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020 ont totalisé 144 263,12 \$.

Étude des crédits 2020-2021
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

Demande n° 4
CMQ

Liste des formations, conférences, ateliers ou journées d'activités auxquels ont participé les employés du ministère en 2019-2020. Indiquer le lieu, le coût, le nombre de participants et le nom de la personne ou de l'entreprise qui a offert l'activité.

Les renseignements concernant les formations, conférences, ateliers ou journées d'activités auxquels ont participé les employés de la Commission en 2019-2020 sont diffusés sur une base trimestrielle sur le site Internet de la Commission municipale du Québec en vertu du *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels* (**art. 4, paragraphe 22**).

Lien Internet : <https://www.cmq.gouv.qc.ca/fr/diffusion-de-l-information>

Frais liés aux activités de formation, colloques et congrès

Paragraphe 22° de l'article 4 du Règlement sur la diffusion
DIVULGATION DES RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX DÉPENSES

Exercice financier : 2019 - 2020

Trimestre : Avril à Juin

Description de l'activité	Nom de l'unité administrative	Nombre de participants	Date	Lieu (adresse)	Coût d'inscription
Journées Stratégiques Droit Disciplinaire	Direction du contentieux et des enquêtes	6	8 avril 2019	Hôtel Hyatt Regency 1255, rue Jeanne-Mance Montréal (Québec) H5B 1E5	3 850,00 \$
Droit disciplinaire et droit administratif	Présidence	1	8 et 10 avril 2019	Hôtel Hyatt Regency 1255, rue Jeanne-Mance Montréal (Québec) H5B 1E5	1 050,00 \$
Accueil des nouveaux membres des tribunaux administratifs	Présidence	3	30 avril au 2 mai 2019	Secrétariat aux emplois supérieurs, Édifice H 875, Grande Allée Est, Salle 4,701 Québec (Québec) G1R 4Y8	450,00 \$
Les développements récents en déontologie, droit professionnel et disciplinaire (2019)	Direction du contentieux et des enquêtes	1	3 mai 2019	Palais des Congrès de Montréal 1001, Place Jean-Paul Riopelle Salle 513 Montréal (Québec) H2Z 1H5	505,50 \$
Colloque sur la justice administrative	Présidence	1	26 au 28 mai 2019	Hôtel Bonaventure 900, rue de la Gauchetière Ouest Montréal (Québec) H5A 1E4	1 195,00 \$
Formation sur le logiciel Antidote	Vice-présidence à la vérification	1	12 juin 2019	Complexe Jules-Dallaire Tour T1, 2828 Bld Laurier 7e étage, bureau 700 Québec (Québec) G1V 0B9	195,00 \$
Conférences des Juristes de l'État: Le retour XXIIe édition	Présidence & Direction du contentieux et des enquêtes	8	20 juin 2019	Université Laval 2325, rue de l'Université Québec (Québec) G1V 0A6	820,00 \$

Information complémentaire

Paragraphe 22° de l'article 4 du Règlement sur la diffusion
DIVULGATION DES RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX DÉPENSES

Exercice financier : 2019 - 2020

Trimestre : Juillet à Septembre

Description de l'activité	Nom de l'unité administrative	Nombre de participants	Date	Lieu (adresse)	Coût d'inscription
Excel 2013, Niveau débutant	2506130	1	17 septembre 2019	10, rue Pierre-Olivier-Chauveau, salle RC.310 Québec (Québec) G1R 4J2	67,50 \$
Excel 2013, Niveau débutant	2506132	1	17 septembre 2019	10, rue Pierre-Olivier-Chauveau, salle RC.310 Québec (Québec) G1R 4J2	67,50 \$
Excel 2013, Niveau débutant	2506133	2	17 septembre 2019	10, rue Pierre-Olivier-Chauveau, salle RC.310 Québec (Québec) G1R 4J2	135,00 \$
Réviser et corriger un texte avec Antidote	2506140	1	26 septembre 2019	10, rue Pierre-Olivier-Chauveau, salle RC.310 Québec (Québec) G1R 4J2	93,36 \$

Information complémentaire

Paragraphe 22° de l'article 4 du Règlement sur la diffusion
DIVULGATION DES RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX DÉPENSES

Exercice financier : 2019 - 2020

Trimestre : Octobre à Décembre

Description de l'activité	Nom de l'unité administrative	Nombre de participants	Date	Lieu (adresse)	Coût d'inscription
Formation de l'École nationale d'administration publique (ENAP) portant sur le programme gouvernemental d'apprentissage du gestionnaire-leader de la fonction publique québécoise (PGAGL).	Direction du Contentieux et des Enquêtes	1	17 octobre 2019	555, boulevard Charest Est Québec (Québec) G1K 9E5	4 325,00 \$
La médiation transformative en matière de harcèlement psychologique et de conflits relationnels.	Bureau du président	2	23 au 25 octobre 2019	7595, boulevard Saint-Laurent Montréal (Québec) H2R 1W9	2 040,00 \$
Formation de l'École nationale d'administration publique (ENAP) portant sur le programme gouvernemental d'apprentissage pour le personnel professionnel - adjointes exécutives de la fonction publique québécoise (PAP-AE).	Vice-Présidence à la vérification	1	25 octobre 2019	555, boulevard Charest Est Québec (Québec) G1K 9E5	1 950,00 \$
Formation de l'École nationale d'administration publique (ENAP) portant sur le programme gouvernemental d'apprentissage du gestionnaire-leader de la fonction publique québécoise (PGAGL).	Vice-Présidence à la vérification	1	31 octobre 2019	555, boulevard Charest Est Québec (Québec) G1K 9E5	4 325,00 \$

Description de l'activité	Nom de l'unité administrative	Nombre de participants	Date	Lieu (adresse)	Coût d'inscription
Processus de qualification - Cadres, classe 3	Direction de la Gouvernance et de l'Amélioration continue	1	11 novembre 2019	10, Pierre-Olivier-Chauveau, 5e étage, Québec (Québec) G1R 4J3	100,00 \$
Formation de l'École nationale d'administration publique (ENAP) portant sur le programme gouvernemental d'apprentissage du gestionnaire-leader de la fonction publique québécoise (PGAGL).	Vice-Présidence à la vérification	1	14 novembre 2019	555, boulevard Charest Est Québec (Québec) G1K 9E5	4 325,00 \$
Abonnement annuel aux formations de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec (OCPAQ) (Passeport Multi-CPA n° 998114-998124).	Vice-Présidence à la vérification	s.o.	21 novembre 2019	10, Pierre-Olivier-Chauveau Québec (Québec) G1R 4J3	3 160,00 \$
Grand rendez-vous CPA Journée Entreprise, Cabinet et Secteur public.	Vice-Présidence à la vérification	8	21 novembre 2019	1000, boulevard René-Lévesque Est Québec (Québec) G1R 5T8	1 975,04 \$
Coporation des officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ).	Vice-Présidence à la vérification & Direction du Contentieux et des Enquêtes	15	26 novembre 2019	10, Pierre-Olivier-Chauveau Salle RC-09 Québec (Québec) G1R 4J3	4 750,00 \$
Centre de services partagés.	Vice-Présidence à la vérification	1	11 décembre 2019	150, boulevard, René-Lévesque Est 11e étage Québec (Québec) G1R 2B2	250,00 \$
Programme d'information et de préparation à la retraite.	Bureau du président	1	11 et 12 décembre 2019	767, rue Bélanger Montréal (Québec) H2S 1G7	300,00 \$
Rédaction de rapport efficace.	Vice-Présidence à la vérification	6	11 et 12 décembre 2019	1550, rue Metcalfe Bureau 1201, Montréal (Québec) H3A 3P1	4 500,00 \$
Programme d'information et de préparation à la retraite.	Vice-Présidence à la vérification	1	16 et 17 décembre 2019	6, rue Raymond-Blais Lévis (Québec) G6W 6N3	300,00 \$

Description de l'activité	Nom de l'unité administrative	Nombre de participants	Date	Lieu (adresse)	Coût d'inscription
---------------------------	-------------------------------	------------------------	------	----------------	--------------------

Information complémentaire

— Le programme gouvernemental d'apprentissage du gestionnaire-leader de la fonction publique québécoise (PGAGL) est destiné aux nouveaux gestionnaires de la fonction publique québécoise. Ce programme est obligatoire pour tout gestionnaire nouvellement nommé. Sa durée est de 19 jours sur une période de 16 mois. — Les abonnements annuels aux formations de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec (Passeport Multi CPA) permettent jusqu'à 49 heures de formation par passeport. Le passeport n° 998114 et 998124 sont valide de 2019 - 2020.

Paragraphe 22° de l'article 4 du Règlement sur la diffusion
DIVULGATION DES RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX DÉPENSES

Exercice financier : 2019 - 2020
Trimestre : Janvier à Mars

Description de l'activité	Nom de l'unité administrative	Nombre de participants	Date	Lieu (adresse)	Coût d'inscription
ADGMQ	Vice-Présidence à la vérification	1	30 janvier 2020	1200, avenue Germain-des-Près Québec (Québec) G1V 3M7	370,00 \$
Le pouvoi en contrôle judiciaire: Mise à jour 2020	Direction du Contentieux et des Enquêtes	3	19 février 2020	1700, rue Jacques-Tétreault Laval (Québec) H7N 0A5	342,00 \$
Les développements récents en droit municipal 2020	Présidence	1	27 mars 2020	10, rue Pierre-Olivier-Chauveau Mezzanine Aile Chauveau Québec (Québec) G1R 4J3	514,00 \$
Les développements récents en droit municipal 2020	Direction de la Gouvernance et de l'Amélioration continue	1	27 mars 2020	10, rue Pierre-Olivier-Chauveau Mezzanine Aile Chauveau Québec (Québec) G1R 4J3	514,00 \$

Information complémentaire

Étude des crédits 2020-2021
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

Demande n° 5
 CMQ

Liste de tous les travaux de construction ou de rénovation effectués au ministère en 2019-2020, ainsi que les prévisions pour 2020-2021.

Lieu	Description des travaux réalisés	Coûts
Québec	Construction des locaux (RC tour) SQI	269 945,90 \$
	Rénovation des locaux (mezzanine) SQI – soumission	161 075,39 \$
	Remise à neuf d'un bureau de direction en bois - Centre le décapeur A.C.	2 081,05 \$
	Sous-total - Québec	433 102,34 \$
St-Hyacinthe	Aménagement des locaux temporaires	13 813,04 \$
Total		446 915,38 \$

Étude des crédits 2020-2021
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

Demande n°36
CMQ

Liste de tous les comités interministériels impliquant le ministère, ses organismes ou agences et d'autres partenaires, leurs mandats, le nombre de rencontres, les membres, le budget dépensé et les résultats atteints.

Aucun.

Étude des crédits 2020-2021
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

Demande n° 42
CMQ

Liste des droits d'opposition dont se sont prévalués les municipalités reconstituées en 2019-2020. Indiquer l'objet du litige, les municipalités en cause et la décision de la Commission municipale. Fournir une copie de la correspondance adressée au ministre et indiquer l'action entreprise par le ministre.

Aucun.

Étude des crédits 2020-2021
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

Demande n° 43
CMQ

Fournir la liste de tous les médiateurs, négociateurs ou arbitres nommés par le ministre en 2019-2020. Indiquer l'objet de leur mandat et les sommes qui leur ont été versées ou qui leur seront versées.

Nomination	Mandat	Résultat du travail effectué	Sommes impliquées au 29 février 2019
	Aucun	-	-

Étude des crédits 2020-2021
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

Demande n° 46
CMQ

Liste des consultations menées par le ministère et les organismes auprès des communautés autochtones en 2019-2020 : a) l'objet des consultations; b) le moyen utilisé; c) les dates des rencontres; d) les communautés et les personnes consultées; e) les résultats des consultations; f) les montants afférents.

Aucune.

Étude des crédits 2020-2021
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

Demande n° 59
 CMQ

Nombre et pourcentage d'employés occasionnels par secteurs au ministère et dans chaque organisme qui en relève en 2019-2020 et comparaison avec les cinq dernières années. Préciser pour chaque secteur et pour chaque année le nombre et le pourcentage d'employés devenus permanents.

Employés occasionnels pour l'année 2019-2020

Secteurs d'activités	Employés occasionnels (1)	Permanences accordées (2)	Employés occasionnels en place au 31 mars 2020 (3) = (1)-(2)	Pourcentage des employés devenus permanents sur l'ensemble des effectifs occasionnels (2)/(1)	Employés en place au 31 mars 2020 (4)	Pourcentage des employés occasionnels sur l'ensemble des effectifs (réguliers et occasionnels) Au 31 mars 2020 (3)/(4)
Commission municipale du Québec	7	0	7	0	62	11,3

Source : SAGIR, avis de mouvement

Étude des crédits 2020-2021
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

Demande n° 60
CMQ

Copie et détail de toute demande de réduction, de consolidation, d'optimisation des ressources et de moyens ou de compressions de dépenses, reçue par le ministère ou l'organisme qui en relève en 2020-2021. Fournir l'ensemble des échanges, correspondances ou autres à ce sujet.

Aucune demande pour 2019-2020.

Étude des crédits 2020-2021
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

Demande n° 61
CMQ

Liste et copie de tous les sondages effectués par le ministère et par chaque organisme qui en relève en 2019-2020, en indiquant les coûts, le sujet, le nombre de participants, les questions posées aux participants, les résultats et la firme retenue pour le réaliser.

Veillez vous référer à la demande de renseignements généraux des oppositions n° 64.

Étude des crédits 2020-2021
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

Demande n° 62
CMQ

Liste de tous les frais de traduction et des documents traduits pour le ministère et chacun de ses organismes en 2019-2020. Fournir la liste des contrats octroyés, le nom des firmes retenues et les coûts.

Aucun.

Étude des crédits 2020-2021
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

Demande n°63
CMQ

Liste et détail de tous les mandats donnés à la Société immobilière du Québec par le ministère et par chaque organisme qui en relève pour la location, l'achat, la rénovation, la décoration et autres travaux réalisés en 2019-2020.

Location : Veuillez vous référer à la demande de renseignements généraux n° 17 des oppositions

Achat : Aucun

Rénovation : 436 199,99 \$

Décoration : Aucun

Autres travaux réalisés : Aucun

Étude des crédits 2020-2021
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

Demande n° 64
CMQ

Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, indiquer pour 2019-2020 : a) la liste de tous les concours et tirages réalisés; b) les prix remis aux gagnants des concours et des tirages, ainsi que la valeur de ces prix; c) l'objectif visé par la tenue de chacun des concours; d) la liste des concours qui ont pris fin.

Aucun.

Étude des crédits 2020-2021
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

Demande n° 65
CMQ

Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, concernant les campagnes de publicité et de sensibilisation, fournir pour 2019-2020 et les prévisions pour 2020-2021 : a) le nom de toutes les campagnes; b) les coûts de ces campagnes; c) le nom de la firme ou du professionnel retenu pour la réaliser; d) les dates de diffusion de la campagne; e) les objectifs visés par chaque campagne.

La Commission municipale du Québec n'effectue pas de campagnes de publicité ou de sensibilisation à proprement parler. La Commission effectue davantage, tout au long de l'année ou de manière ad hoc, en fonction de certaines problématiques constatées, un important travail de sensibilisation et des actions de communication ponctuelles en lien avec certains évènements. La Commission travaille en étroite collaboration avec les principales associations municipales (FQM, COMAQ, ADMQ, ADGMQ, UMQ). Celles-ci communiquent les messages de la Commission à tous leurs membres sur une base régulière dans chacun de leur bulletin respectif et portail d'information.

Tout au long de l'année, la Commission participe à diverses présentations, colloques ou webinaires afin de sensibiliser les élus, les directeurs généraux et les citoyens sur certaines problématiques observées et bonnes pratiques.

La Commission transmet sur une base régulière une information précise et pertinente par infolettre à l'ensemble des maires et directeurs généraux des municipalités, régies et MRC du Québec. Le coût associé à cette action s'élève à 57,22 \$ pour l'année financière 2019-2020 (décembre 2019, janvier 2020).

De plus, pour informer plus précisément et toucher le plus grand nombre de personnes possible, la Commission a conclu une entente avec la Fédération québécoise des municipalités (FQM). Cette entente permet à la Commission de rédiger, de manière exclusive, une chronique sur le monde municipal dans la revue Quorum, à raison de 4 fois par année au coût de 2 800 \$ chacune :

- Décembre 2019 : Article sur le conflit d'intérêts, une page et demie (Annexe 1);
- Mars 2020 : Article sur le *Portrait des municipalités de moins de 100 000 habitants* (Annexe 2);

La Commission a également écrit plusieurs articles d'intérêt dans la revue Carrefour, publiée par la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ), en vertu d'une entente signée avec cette dernière et dont les coûts totaux s'élèvent à 1470 \$:

- Printemps 2019 : article abordant le nouveau mandat de la Commission en matière de vérification municipale (Annexe 3);
- Automne 2019 : article abordant le processus d'audit (Annexe 4);
- Mars 2020 : *article sur le Portrait des municipalités de moins de 100 000 habitants* (Annexe 5).
- Publicité portant sur la divulgation des manquements au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux, publiée 11 mars 2020 (Annexe 6). Les coûts de cette publicité sont inclus dans l'entente prise avec la COMAQ.

En novembre 2019, un article est paru dans l'édition numérique du magazine Scribe, publié par l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) et qui touche les directeurs municipaux et les maires dans plus de 850 villes au Québec. L'article a abordé le déroulement d'un audit de performance, et a coûté 1 700 \$ (Annexe 7).

Étude des crédits 2020-2021
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

Demande n° 65
CMQ

Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, concernant les campagnes de publicité et de sensibilisation, fournir pour 2019-2020 et les prévisions pour 2020-2021 : a) le nom de toutes les campagnes; b) les coûts de ces campagnes; c) le nom de la firme ou du professionnel retenu pour la réaliser; d) les dates de diffusion de la campagne; e) les objectifs visés par chaque campagne.

Un article a été publié dans le magazine Le Sablier de l'ADGMQ (l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec), en décembre 2019 (Annexe 8). Le sujet abordé a porté sur la divulgation de renseignements relatifs à un manquement en déontologie et la protection contre les représailles (aucun coût).

À des fins de recrutement, pour certaines activités étudiantes, une bannière déroulante a été produite par Parallèle Gestion de marques, pour un coût de 450 \$



M. Thierry Usclat
Vice-président à l'éthique et à la déontologie municipale
Commission municipale du Québec

LE CONFLIT D'INTÉRÊTS N'EST PAS UNE MALADIE INCURABLE

Dans le cadre de sa chronique régulière sur la gouvernance municipale, la Commission municipale souhaite promouvoir les bonnes pratiques éthiques et débiter cette série avec le conflit d'intérêts qui fait si souvent l'objet de discussions, d'appréhensions et de confusions.

Le but de cette chronique est de vous aider à mieux comprendre, identifier, et prévenir ces situations de conflits d'intérêts. Les conflits d'intérêts seront démythifiés et expliqués au moyen d'exemples tirés de décisions de la Commission. Ces exemples constituent une illustration sans apporter nécessairement une réponse à tous les cas.

Il est souvent difficile de reconnaître une situation de conflit d'intérêts, qu'elle soit réelle, apparente ou potentielle. Le cadre juridique des conflits d'intérêts est complexe et l'on ne peut en dégager une règle universelle qui s'appliquera à toutes les situations. Les situations de conflits d'intérêts sont nombreuses. Citons, par exemple, un élu municipal qui agit ou omet d'agir afin de favoriser ses intérêts ou ceux d'un tiers, un élu qui se prévaut de sa fonction pour influencer une décision en sa faveur ou encore un élu qui sollicite ou accepte un avantage en échange d'une prise de position.

On peut penser également aux intérêts que peut avoir un élu lors de l'adoption d'un règlement de zonage affectant ses terrains, ou à ceux d'un élu qui intervient auprès de l'administration relativement aux conditions de travail d'un de ses enfants ou encore à un conseiller qui veut faire adopter un règlement prohibant les cantines

mobiles alors qu'il en exploite une dans le même secteur.

Le conflit d'intérêts est une situation où l'intérêt personnel d'un membre du conseil ou celui d'une autre personne peut influencer son indépendance de jugement.

Un conseiller devient inhabile si l'intérêt est à ce point lié à l'exercice d'une fonction publique qu'une personne raisonnable bien informée conclurait que cet intérêt risquerait d'influer sur l'exercice de la fonction en question¹. En contrepartie, on n'exige pas que les conseillers municipaux aient dans les dossiers qui leur sont soumis un intérêt personnel qui va au-delà de l'intérêt qu'ils partagent avec d'autres citoyens dans la municipalité.

L'administration de la municipalité s'effectue par un conseil formé d'élus municipaux. Celui-ci délibère et **décide sur la base de l'intérêt public et en faveur du bien-être de ses citoyens.**²

L'élu est en situation de conflits d'intérêts lorsqu'il favorise son intérêt ou celui d'un proche, au détriment de celui de la municipalité.

L'élu en tant que titulaire d'une charge publique doit gouverner dans l'intérêt primordial de la municipalité³. Au cœur de l'intérêt de la

municipalité, il y a l'intérêt des citoyens ainsi que l'intérêt supérieur plus large. Il lui appartient d'en tenir compte dans chacune de ses décisions⁴.

L'intérêt de l'élu est **personnel et distinct, direct ou indirect, pécuniaire ou non**. Si le code d'éthique et de déontologie ne définit pas l'intérêt de l'élu, il faut se référer au sens habituel de ces mots. Il faut se référer avant toute chose aux dispositions du code d'éthique et de déontologie d'une municipalité afin de déterminer l'étendue des obligations auxquelles l'élu doit se conformer.

L'intérêt de l'élu doit, avant tout, être qualifié de **personnel et être distinct** de celui de la collectivité qu'il représente⁵. Avoir un intérêt dans une affaire, ce n'est pas agir par simple bienveillance. C'est favoriser son intérêt dans le but égoïste d'obtenir un avantage personnel. **L'intérêt personnel** : doit être relié à la personne même de l'élu. **Le caractère distinct** : doit être particulier à l'élu, sans nécessairement être exclusif de celui du public en général.

Un élu ne commet pas de manquement lorsqu'il vote en faveur d'une refonte des règlements d'urbanisme, même si son immeuble est concerné par ce règlement, car il vise également d'autres propriétaires de la municipalité⁶.

L'intérêt est qualifié de direct lorsqu'il bénéficie à l'élu directement.

Un élu vend à la municipalité un terrain qui lui appartient pour un prix de vente de 300 000 \$ alors que ce terrain a une valeur marchande de 100 000 \$.

L'intérêt est considéré comme indirect lorsqu'il concerne une personne avec laquelle on entretient des liens privilégiés (les membres de sa famille immédiate, l'intérêt d'une société, compagnie, coopérative ou association avec qui l'élu entretient une relation d'affaires).

MEMBRES DE LA FAMILLE IMMÉDIATE DE L'ÉLU

Ces membres comprennent le conjoint, les enfants et les ascendants. Toutefois, il faut encore se référer aux dispositions du code d'éthique et de déontologie de la municipalité pour comprendre l'étendue de ses obligations.

- Un élu municipal a fait l'objet d'une réprimande par la Commission pour avoir participé aux délibérations et voté sur l'acceptation d'un plan pour un projet domiciliaire initié par son père et deux de ses oncles.⁷

- Un élu vote contre l'embauche d'une personne, afin que la candidature de son épouse soit préférée pour un emploi offert à la bibliothèque de la municipalité.⁸
- Un élu qui a exécuté des travaux pour le compte de son frère dans le cadre de l'exécution de contrats municipaux a été sanctionné par la Commission municipale, car il avait un intérêt personnel indirect dans ceux-ci. L'élu a été sanctionné pour avoir effectué le déneigement pour le compte de son oncle qui avait un contrat de déneigement avec la municipalité.

L'intérêt d'une société, compagnie, coopérative ou association avec lesquelles l'élu entretient une relation d'affaires est aussi pris en considération en matière de conflit d'intérêts. À titre d'exemple, l'élu, l'actionnaire, l'administrateur ou le directeur d'une entreprise entretient une relation d'affaires avec ceux-ci.

LA RELATION D'AFFAIRES

L'élu qui a un contrat avec une entreprise ayant elle-même un contrat avec un organisme municipal d'habitation (OMH).

- Un élu qui est président de l'Office municipal d'habitation et représente la municipalité au conseil d'administration s'est vu suspendre de ses fonctions pour une durée de 30 jours en raison de son intérêt dans un contrat qu'il avait avec l'entrepreneur chargé d'exécuter les travaux pour le compte de l'OMH.⁹

Dans une prochaine chronique, nous aborderons les différents types de conflits d'intérêts interdits par le code d'éthique et les outils de prévention mis à la disposition des élus municipaux.

¹ Association des résidents du vieux St-Boniface inc. c. Winnipeg (Ville), [1990] 3 R.C.S. 1170.

² Loi sur les cités et villes, RLRQ, c. C-19, art. 47 ; art. 79 C.M. ; Jean HÉTU et Yvon DUPLÉSSIS, *Droit municipal, Principes généraux et contentieux*, 2^e éd., Brossard, Wolthers Kluwer, 2003, feuillets mobiles, à jour au 26 juillet 2017, par. 2.2.

³ Prud'homme c. Prud'homme [2002] 4 R.C.S. 663; Guide sur les conflits d'intérêts, Commission municipale 2018.

⁴ Guide des bonnes pratiques. L'éthique, pilier de la gouvernance municipale et de la confiance du citoyen, Québec, Commission municipale du Québec, 2012, 39p.

⁵ Jean HÉTU et Alain R. ROY, en coll. avec Lise VÉZINA, *Éthique et gouvernance municipale : Guide de prévention des conflits d'intérêts*, 2^e éd., Brossard, Publications CCH Ltée, 2013, 586 p., p. 41.

⁶ Personne visée par l'enquête : Winston Bresee, CMQ, n° CMQ-65417.

⁷ Personne visée par l'enquête : Marc Laurin, CMQ, n° CMQ-64349 (21472-13), 28 juin 2013.

⁸ Personne visée par l'enquête : Clarence Savoie, CMQ, n° CMQ-64348 (21600-13), 22 août 2013 (rectifiée le 11 septembre 2013).

⁹ Personne visée par l'enquête : Bertrand Anglehart, CMQ, n° CMQ-65670 (29781-17), 7 juillet 2017.



COMMANDEZ LE RECUEIL LE RÈGLEMENT MUNICIPAL

Plus de **70 modèles**
de règlements municipaux



FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS

PFD

AVOCATS

1 866 951-3343 | sam.ca | info@sam.ca



M^{me} Vicky Lizotte, CPA auditrice, CA, vice-présidente, vérification,
Commission municipale du Québec

PORTRAIT DES MUNICIPALITÉS DE MOINS DE 100 000 HABITANTS : LE MONDE MUNICIPAL SOUS TOUS SES ANGLES



M^{me} Maud Déry, CPA, CGA, CIA, directrice en audit de performance,
Commission municipale du Québec

En décembre 2019, la Vice-présidence à la vérification de la Commission municipale dressait un portrait du monde municipal.

constante évolution, la Commission y décrit succinctement l'évolution du système municipal québécois, de même que sa structure et son fonctionnement, permettant ainsi de mieux comprendre les municipalités d'aujourd'hui. Le lecteur y trouvera également la description de l'environnement légal municipal et la présentation de différents acteurs qui gravitent autour des municipalités.

Le saviez-vous?

Plusieurs instances de concertation à l'échelle provinciale, régionale et métropolitaine gravitent autour du système municipal. Cette concertation est effectuée au sein même du gouvernement du Québec, et aussi entre le gouvernement et divers intervenants liés au monde municipal.

Pour mieux comprendre ces différentes instances de concertation, consultez le portrait!

Certains processus structurants liés aux activités des municipalités et les relations entre ceux-ci ont également été identifiés et schématisés. Ces processus, qui ont un impact sur les services offerts aux citoyens, portent sur l'aménagement du territoire, la gestion des infrastructures, les sources de revenus et de financement ainsi que la gestion financière. Ce faisant, la Commission

a voulu faciliter la compréhension de la gestion municipale, et ce, entre autres au bénéfice du citoyen.

Le saviez-vous?

L'aménagement du territoire et la gestion financière des municipalités sont deux processus structurants des municipalités qui sont étroitement reliés. En effet, les choix en matière d'aménagement du territoire ont des répercussions sur la gestion des infrastructures, ce qui a un impact sur la fiscalité municipale et enfin sur la gestion financière. Dans une perspective d'amélioration continue des activités municipales, ces processus devraient être orchestrés de façon cohérente, tout en respectant l'encadrement légal et administratif qui y est associé.

Pour en savoir davantage sur ces processus structurants et les éléments de conformité légale qui y sont associés, consultez le portrait!

Le saviez-vous?

Au Québec, il existe une concordance entre les différents outils de planification territoriale, et ce, à travers les trois paliers du système municipal, permettant ainsi de développer une vision globale du territoire. On peut comparer

Ce portrait est articulé autour de trois axes : une description claire et imagée du monde municipal, une analyse de processus structurants pour les municipalités et une présentation de certains indicateurs financiers, visant à donner un éclairage sur la situation financière des municipalités. Ce travail de synthèse s'adresse à un large public, tant les décideurs municipaux que les citoyens. Dans une perspective d'amélioration continue de la gestion municipale, le portrait constitue un véritable coffre à outils.

Par ce portrait, la Commission met la table pour les missions audits qui seront réalisées par la Vice-présidence à la vérification en dégageant notamment des enjeux importants du monde municipal. Celui-ci étant en

le cadre général d'aménagement du territoire et d'urbanisme à des poupées russes qui s'emboîtent, allant du gouvernement du Québec jusqu'au citoyen.

Pour en connaître plus sur les différents outils de planification en aménagement et en urbanisme, consultez le portrait!

Les aspects financiers de la gestion municipale sont également abordés sous plusieurs angles, précédés de renseignements descriptifs quant aux revenus et aux charges de fonctionnement des municipalités, qui établissent une base de compréhension commune. Ainsi, les élus municipaux trouveront, dans le *Portrait des municipalités de moins 100 000 habitants*, matière à réflexion sur le positionnement de leur municipalité à travers des comparaisons avec toutes les municipalités de moins de 100 000 habitants du Québec. Ils pourront alors dégager des tendances selon leur classe de population et percevoir des enjeux qui se dessinent pour le

monde municipal, notamment à travers différents indicateurs caractérisant la performance financière des municipalités.

Le saviez-vous?

Les obligations financières d'une municipalité peuvent, selon l'angle abordé, être mesurées à l'aide de plusieurs notions : la dette à long terme, la dette nette et l'endettement total net à long terme. Ce dernier correspond à l'endettement dont le remboursement doit être effectué au moyen de revenus de taxes et d'autres revenus futurs autonomes de la municipalité. Il tient également compte des quotes-parts liées à l'endettement d'autres organismes externes dont la municipalité est membre, par exemple une régie intermunicipale.

Pour démystifier l'endettement total net à long terme d'une municipalité, consultez le portrait!

Dans l'ensemble, à travers les différentes informations et indicateurs financiers présentés au portrait, les décideurs municipaux, tout comme leurs concitoyens, pourront observer des zones d'améliorations potentielles dans la gestion municipale ainsi que des zones où les municipalités sont relativement en contrôle. Le portrait donne aussi une indication quant à la capacité des municipalités de se conformer à diverses dispositions législatives. À cet égard, la grande majorité d'entre elles présente des résultats positifs relativement aux éléments de conformité observés.

Les travaux effectués ont par ailleurs permis de dégager des enjeux importants. En prévision de ses futurs audits, la Commission municipale souhaite miser sur le potentiel significatif d'amélioration au regard de certaines activités municipales, dans le but de susciter des changements durables et à valeur ajoutée, et ce, au bénéfice des citoyens.

Pour consulter le portrait, visitez le site Web de la Commission : cmq.gouv.qc.ca/portrait. ■

L'ANCAI c'est...

- ☛ **UN SERVICE RAPIDE ET FLEXIBLE**
Camionneurs disponibles 24/7, un seul appel suffit.
- ☛ **UN RÉSEAU COUVRANT TOUT LE QUÉBEC**
72 organismes de courtage dans la province.
- ☛ **UN VASTE BASSIN DE CAMIONS**
L'ANCAI compte 5200 camionneurs artisans et petites entreprises de camionnage.
- ☛ **DES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES LOCALES**
Seuls les camionneurs résidant dans la zone où s'exécutent des travaux sont affectés au transport.

300 MUNICIPALITÉS ONT SIGNÉ UNE CLAUSE DE CAMIONNAGE EN VRAC PRIVILÉGIANT LEURS CITOYENS



Consultez la liste des organismes de courtage affiliés à l'ANCAI sur notre site Web
www.ancai.com/courtage/12
418-623-7923



SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC
Lorsque la digue a cédé, un seul appel à un organisme du réseau de l'ANCAI, un samedi soir, a permis de rassembler rapidement 35 camionneurs artisans.

L'Association nationale des camionneurs artisans inc.



◀ **Vicky Lizotte, CPA**
 Auditrice, CA,
 Vice-présidente à la
 vérification, Commission
 municipale du Québec

LE NOUVEAU MANDAT DE VÉRIFICATION DE LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC... ON VOUS EN DIT PLUS

LE NOUVEAU MANDAT : UN REGARD OBJECTIF ET INDÉPENDANT SUR LES PRATIQUES DE GESTION

À titre d'organisme dédié au domaine municipal, la Commission municipale du Québec s'est vue octroyer, en avril dernier, un nouveau mandat indépendant. Découlant de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal et la Société d'habitation du Québec* (mieux connue sous « projet de loi 155 »), ce mandat instaure de nouveaux mécanismes de vérification dans les municipalités de moins de 100 000 habitants pour leur permettre de bénéficier d'un regard objectif et indépendant sur leur gestion.

UN AUDIT À DEUX VOLETS

1. **L'audit de la conformité** s'assure que les activités et les opérations d'une municipalité ou d'un organisme sont conformes aux lois, aux règlements, aux politiques et aux directives qui leur sont applicables.
2. **L'audit de performance**, aussi appelé vérification de l'optimisation des ressources (VOR) ou audit de gestion, mesure si la municipalité ou l'organisme municipal remplit sa mission en utilisant les ressources disponibles de façon optimale, et ce, en tenant compte de la conformité applicable. L'audit est réalisé dans une perspective d'amélioration continue et vise à susciter des changements durables et positifs.

TYPE D'AUDIT	MUNICIPALITÉS OU ORGANISMES MUNICIPAUX CONCERNÉS
Audit de la conformité	<ul style="list-style-type: none"> – Municipalités de moins de 100 000 habitants et organismes liés¹ – MRC et organismes liés¹ – Communautés métropolitaines – Vérificateur général des municipalités de 100 000 habitants et plus si le conseil en fait la demande à la Commission
Audit de performance	<ul style="list-style-type: none"> – Municipalités de moins de 10 000 habitants et organismes liés¹ – Municipalités de 10 000 à 99 999 habitants si le conseil adopte un règlement pour s'assujettir à la Commission (ce choix est toutefois irrévocable) – MRC et organismes liés¹ – Communautés métropolitaines – Vérificateur général des municipalités de 100 000 habitants et plus si le conseil en fait la demande à la Commission

1. Un organisme est notamment lié s'il fait partie de son périmètre comptable, si plus de 50 % de ses administrateurs sont nommés par la municipalité ou la MRC ou si plus de 50 % des parts ou actions votantes en circulation sont détenues par la municipalité ou un délégué de celle-ci.

Un audit va concerner un thème particulier (par exemple, la gestion de la dette ou la gestion des matières résiduelles). Il ne s'agit pas d'avoir un regard sur l'ensemble de l'administration, ni de contrôler ou de réagir à un cas particulier à la suite de la dénonciation d'un acte répréhensible.

Notre champ de compétence varie selon le type d'audit réalisé, comme présenté dans le tableau ci-contre.

Un organisme est notamment lié s'il fait partie de son périmètre comptable, si plus de 50% de ses administrateurs sont nommés par la municipalité ou la MRC ou si plus de 50% des parts ou actions votantes en circulation sont détenues par la municipalité ou un délégué de celle-ci.

L'audit peut également concerner l'utilisation d'une aide octroyée à un bénéficiaire par une municipalité ou un organisme municipal.

DES ÉTAPES PRÉCISES, UN RAPPORT ET UN PLAN D'ACTION

Nos audits débiteront d'ici fin mars prochain. Afin de répondre aux diverses questions concernant le déroulement d'un audit, un guide à l'intention des municipalités et des organismes municipaux a été publié. Celui-ci présente les principes encadrant un audit ainsi que ses étapes. Une approche de collaboration, de respect et une communication continue sont les facteurs clés de succès. Ceux-ci représentent notre façon de travailler.

À la suite de nos travaux, et après votre validation, notre rapport fera état de constats et de recommandations, et pourra également mettre en lumière de bonnes pratiques significatives observées. Le rapport est rendu public sur le site Internet de la Commission et transmis à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation. Il est important de souligner que le bien-fondé des politiques et des objectifs des municipalités et des organismes municipaux audités ne peut être remis en cause. L'objectif ultime de ces audits est de contribuer à une saine gestion municipale, et ce, au bénéfice des citoyens. ▲



La Commission publie constamment sur son site Internet de l'information concernant son nouveau mandat.

cmq.gouv.qc.ca

POUR QUE VOUS N'AYEZ PAS À CHOISIR ENTRE PROXIMITÉ & EXPERTISE.

Avec 18 bureaux répartis à travers tout le Québec et plus de 225 professionnels du droit dont plus de 20 en droit municipal, Cain Lamarre a la capacité d'offrir ce qu'aucun autre cabinet ne peut proposer ; **une expertise de haut niveau combinée à une fine connaissance du milieu et des enjeux locaux.**



◀ **Vicky Lizotte, CPA**
Auditrice, CA,
Vice-présidente à la
vérification, Commission
municipale du Québec

COMMENT SE DÉROULE UN AUDIT RÉALISÉ PAR LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC ?

La Commission municipale du Québec (la Commission), par l'entremise de sa Vice-présidence à la vérification, a maintenant comme nouvelle responsabilité de réaliser des audits (vérifications) dans les municipalités de moins de 100 000 habitants et dans certains organismes municipaux.

Il s'agit d'un mandat à deux volets : l'un concerne l'audit de la conformité aux lois, règlements, politiques ou directives et l'autre, l'audit de performance. Ce dernier, aussi appelé *vérification d'optimisation des ressources*, comporte certaines particularités qui s'appliquent aux municipalités de 10 000 habitants et plus.

Rappelons que **les audits de conformité ou de performance sont des évaluations indépendantes et objectives qui visent à susciter des changements durables et positifs dans le fonctionnement des municipalités et des organismes municipaux, et ce, au bénéfice des citoyens.**

La Commission peut faire des audits de conformité dans toutes les municipalités de moins de 100 000 habitants. Par contre, pour les audits de performance, le conseil des municipalités de 10 000 habitants et plus, peut décider, par règlement, de confier ce type d'audit à la Commission municipale. Dans le cas contraire, c'est le vérificateur externe nommé par la municipalité qui doit les réaliser.

Les audits sont réalisés par des équipes multidisciplinaires ayant de l'expertise dans des domaines variés tels que l'audit, la comptabilité, l'aménagement du territoire, l'urbanisme, le développement durable, l'économie, l'administration, le droit ou l'ingénierie. La Commission choisit les activités qui seront auditées en fonction des répercussions escomptées sur la qualité des services aux citoyens, dans une perspective de développement de l'autonomie municipale. Toutes les activités de la municipalité peuvent faire l'objet d'un audit par la Commission. Toutefois, la Commission n'effectue pas l'audit des états financiers. Cette responsabilité incombe aux vérificateurs externes. Par exemple, la Commission réalise actuellement un mandat d'audit de performance sur la gestion des permis et des certificats dans cinq municipalités du Québec.

▼
Aucune vérification ne mettra en cause le bien-fondé des politiques et des objectifs de la municipalité. Ne pas confondre l'audit avec l'enquête ou la tutelle, ni encore l'administration provisoire, la médiation ou l'accompagnement.

Bien qu'un audit demande une certaine disponibilité de la part des municipalités, les gains retirés par celles-ci, en termes d'amélioration continue, justifient cet investissement de temps et de ressources. La Commission rencontre, entre autres, le directeur général à quelques reprises et lui demande de lui transmettre de l'information. À noter que les audits réalisés par la Commission n'entraînent aucuns frais pour les municipalités. Pour ce qui est de la durée d'un audit, elle dépend de la thématique choisie et du nombre de municipalités auditées.

Enfin, la Commission est sensible à la grande diversité des municipalités, de leurs ressources et de leurs priorités. La Commission porte donc une attention particulière à formuler des recommandations pertinentes et réalistes. C'est ainsi que la Commission contribue à une saine gouvernance du monde municipal. ▲

▼
Pour connaître davantage les différentes étapes liées au déroulement d'un audit, la Commission vous invite à télécharger son document de référence intitulé *Guide à l'intention des municipalités et des organismes municipaux audités* sur le site Web de la Commission à cmq.gouv.qc.ca.

Suivez-nous sur **LinkedIn!**



Vicky Lizotte, CPA Auditrice, CA
Vice-présidente à la vérification
Maud Déry, CPA, CGA, CIA
Directrice en audit de performance



LE MONDE MUNICIPAL SOUS TOUS SES ANGLES

En décembre 2019, la Vice-présidence à la vérification de la Commission municipale dressait un portrait du monde municipal, articulé autour de trois axes : une description claire et imagée du système municipal québécois, une analyse de processus structurants pour les municipalités et une présentation d'indicateurs financiers, visant à donner un éclairage sur la situation financière des municipalités. Dans une perspective d'amélioration continue de la gestion municipale, le portrait constitue un véritable coffre à outils.

Par ce portrait, la Commission met la table pour les missions audits qui seront réalisées par la Vice-présidence à la vérification en dégageant notamment des enjeux importants du monde municipal. Celui-ci étant en constante évolution, la Commission y décrit succinctement l'évolution du système municipal québécois, de même que sa structure et son fonctionnement, permettant ainsi de mieux comprendre les municipalités d'aujourd'hui. Le lecteur y trouvera également la description de l'environnement légal municipal et la présentation de différents acteurs qui gravitent autour des municipalités.

Certains processus structurants liés aux activités des municipalités et les relations entre ceux-ci ont également été identifiés et schématisés. Ce faisant, la Commission a voulu faciliter

la compréhension de la gestion municipale et l'impact de ces processus sur les services offerts aux citoyens. Par exemple, l'aménagement du territoire et la gestion financière des municipalités sont deux processus étroitement liés. En effet, les choix en matière d'aménagement du territoire ont des répercussions sur la gestion des infrastructures, ce qui a un impact sur la fiscalité municipale et sur la gestion financière. Dans une perspective d'amélioration continue des activités municipales, ces processus devraient être orchestrés de façon cohérente, tout en respectant l'encadrement légal et administratif qui y est associé.

Les aspects financiers de la gestion municipale sont également abordés sous plusieurs angles. Ainsi, les administrateurs municipaux trouveront, dans le *Portrait des municipalités de moins de 100 000 habitants*, matière à réflexion sur le positionnement de leur municipalité à travers des comparaisons avec les autres municipalités de moins de 100 000 habitants du Québec.

Ils pourront alors dégager des tendances selon leur classe de population et percevoir des enjeux qui se dessinent pour le monde municipal, notamment à travers différents indicateurs caractérisant la performance financière des municipalités.

Dans l'ensemble, à travers les différentes informations et indicateurs financiers présentés au portrait, les décideurs municipaux, tout comme leurs concitoyens, pourront observer des zones d'améliorations potentielles dans la gestion municipale ainsi que des zones où les municipalités sont relativement en contrôle. Le portrait donne aussi une indication quant à la capacité des municipalités de se conformer à diverses dispositions législatives.

Les travaux effectués ont par ailleurs permis de dégager des enjeux importants. En prévision de ses futurs audits, la Commission municipale souhaite miser sur le potentiel significatif d'amélioration au regard de certaines activités municipales, dans le but de susciter des changements durables et à valeur ajoutée, et ce, au bénéfice des citoyens. ▲



Pour consulter le portrait,
visitez le site Web de la Commission

CMQ.GOUV.QC.CA/PORTRAIT

valablement imposée lorsque la cause du retard relève de l'entrepreneur. Par exemple, dans la décision *Uniroc Construction inc. c. Ville de Saint-Jérôme* précitée, la Cour supérieure a déterminé que la preuve prépondérante révélait que les retards résultaient du choix d'Uniroc Construction de ne pas utiliser la méthode de travail appropriée.

Le montant de la pénalité imposée doit être raisonnable afin d'éviter que l'entrepreneur ne puisse invoquer le caractère abusif de celle-ci. Dans l'affaire *Coffrage Alliance Itée c. Procureure générale du Québec*, 2018 QCCS 3782, la Cour supérieure a indiqué que dans l'analyse d'une clause pénale dont on invoque le caractère abusif, il importe de tenir compte des fonctions économiques du contrat et des obligations essentielles qui en découlent.

LE DÉLAI D'ADJUDICATION DU CONTRAT

L'arrêt *Excavations H. St-Pierre inc. c. Municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton*, 2019 QCCA 864, illustre un cas où le plus bas soumissionnaire conforme a refusé de procéder à l'exécution du contrat au motif que l'adjudication du contrat a eu lieu tardivement et que le projet se révélait donc irréalisable dans les circonstances. Le juge de première instance a estimé que le soumissionnaire était demeuré lié par sa soumission et qu'il ne pouvait refuser de conclure le marché. Le devis informait les soumissionnaires de la possibilité d'avoir à exécuter des travaux en période hivernale, il fallait donc prévoir cette éventualité. Le jugement de première instance a été maintenu en appel.

CONTRAVENTION AUX RÈGLES D'ADJUDICATION DES CONTRATS MUNICIPAUX

La Cour suprême du Canada a confirmé dans l'arrêt *Ville de Montréal c. Octane Stratégie inc.*, 2019 CSC 57, que le régime de la restitution des prestations s'applique en matière municipale. Ainsi, lorsqu'une entreprise rend une prestation ou exécute des travaux sans que les règles d'ordre public relatives à l'adjudication des contrats municipaux soient respectées, le donneur d'ouvrage pourra être tenu de payer la juste valeur de la prestation ou des travaux. Notons que la Cour suprême ne s'est pas prononcée sur la question de savoir si ce principe vaut également pour les travaux additionnels dans le cadre de la modification d'un contrat existant.

CONSEILS PRATIQUES

Nous concluons par la présentation de quelques conseils pratiques afin de minimiser les risques de litiges :

- Planifier adéquatement le processus d'appel d'offres ;
- Réviser les documents d'appel d'offres afin d'éviter les erreurs, omissions, ambiguïtés et contradictions susceptibles de donner ouverture à un litige éventuel ;
- Documenter les décisions du donneur d'ouvrage ;
- Mettre en place une gestion efficace des demandes de changements ;
- Éviter de renoncer aux procédures et délais applicables en vertu du contrat ;
- Préserver adéquatement les droits du donneur d'ouvrage par l'envoi des avis et l'exercice des recours en temps et lieu. ▲

COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC

Vous êtes témoin d'un possible manquement au code d'éthique et de déontologie de la part d'un élu?

**L'inaction est
la pire des actions.**

AGISSEZ.

SIGNALEZ.

Québec : 418 691-2014 Sans frais : 1 866 353-6767

deontologie.municipale@cmq.gouv.qc.ca
cmq.gouv.qc.ca/divulgation

Québec 

COMMENT SE DÉROULE UN AUDIT RÉALISÉ PAR LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC?



Me Vicky Lizotte, CPA auditrice, CA
Vice-présidente à la Vérification
Commission municipale du Québec

La Commission municipale du Québec (la Commission), par l'entremise de sa Vice-présidence à la vérification, a maintenant la nouvelle responsabilité de réaliser des audits (vérifications) dans les municipalités de moins de 100 000 habitants et dans certains organismes municipaux.

Il s'agit d'un **mandat à deux volets** : l'un concerne l'audit de conformité aux lois, règlements, politiques ou directives et l'autre, l'audit de performance. Ce dernier, aussi appelé *vérification d'optimisation des ressources*, comporte certaines particularités qui s'appliquent aux villes de 10 000 habitants et plus. Cet article vise notamment à expliquer comment se déroule un audit dans une municipalité.

Tout d'abord, qu'est-ce qu'un audit et quel est son impact sur les municipalités?

Les audits de conformité ou de performance sont des évaluations indépendantes et objectives qui visent à susciter des changements durables et positifs dans le fonctionnement des municipalités et des organismes municipaux, et ce, au bénéfice des citoyens. Ils s'inscrivent dans une

perspective d'amélioration continue et contribuent à la saine gestion des fonds publics par les municipalités. L'audit de performance, en mettant l'accent sur les saines pratiques de gestion, vise par ailleurs à optimiser la gestion des activités.

Comment la Commission choisit-elle les sujets et les municipalités à auditer?

La Commission choisit les sujets en fonction des répercussions escomptées sur la qualité des services aux citoyens dans une perspective de développement de l'autonomie municipale. Toutes les activités de la municipalité peuvent faire l'objet d'un audit par la Commission. Quant au choix des municipalités, la Commission choisit celles ayant un potentiel significatif de progrès au regard de certaines de ses activités. Les audits peuvent être réalisés simultanément pour plusieurs municipalités sur un thème particulier. Par exemple, la Commission effectue actuellement un mandat d'audit de performance sur la gestion des permis et des certificats dans cinq municipalités du Québec.

Aucune vérification ne mettra en cause le bien-fondé des politiques et des objectifs de la municipalité.

Ne pas confondre l'audit avec l'enquête ou la tutelle, ni encore l'administration provisoire, la médiation ou l'accompagnement.

Quel est le niveau d'effort que les municipalités doivent investir lors d'un audit?

Un audit demande de la disponibilité de la part des municipalités. La Commission rencontre, entre autres, le directeur général à quelques reprises et lui demande de lui transmettre diverses informations. Toutefois, les gains retirés par les municipalités, en termes d'amélioration continue, justifient cet investissement de temps et de ressources. À noter que l'audit réalisé par la Commission n'entraîne aucuns frais pour la municipalité.

UN AUDIT EST RÉALISÉ EN SIX ÉTAPES

Étapes d'un audit

<p>1 DÉMARRAGE DE L'AUDIT</p>	<p>Comment se déroule un audit ?</p>	<p>Avant de transmettre une lettre à la municipalité annonçant l'audit, la Commission informe d'abord le directeur général. Elle le rencontre par la suite afin d'expliquer le déroulement du mandat et obtenir les informations nécessaires pour commencer les travaux.</p>
<p>2 ÉTUDE PRÉLIMINAIRE</p>	<p>En quoi consiste l'étude préliminaire ?</p>	<p>Cette étape permet d'acquérir une connaissance de la municipalité à l'égard du sujet d'audit par des entrevues et des demandes d'information. La Commission produit alors un rapport d'étude préliminaire qui sera transmis à la municipalité et qui demeure confidentiel.</p>
<p>3 ANALYSE DÉTAILLÉE</p>	<p>Et ensuite ?</p>	<p>L'équipe approfondit les éléments présentés dans le rapport d'étude préliminaire par des rencontres, des analyses de documents, des consultations de bases de données ou de l'observation d'activités. Il y a donc une interaction plus étroite entre l'équipe d'audit et le personnel de la municipalité. La Commission présente ses principaux constats et conclusions à la municipalité pour s'assurer d'une compréhension juste et complète.</p>
<p>4 RAPPORT D'AUDIT</p>	<p>Quel type d'information contient un rapport d'audit ?</p>	<p>Le rapport contient les constats, les conclusions et les recommandations qui découlent des travaux. Ces dernières vont permettre à la municipalité d'agir sur les causes des lacunes décelées.</p>
	<p>Est-ce que le rapport d'audit est public ?</p>	<p>Une fois que la municipalité a formulé ses commentaires, ceux-ci sont intégrés au rapport final. Ce dernier est transmis au maire et aux membres du conseil municipal par l'intermédiaire du directeur général de la municipalité et au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation. Il sera rendu public sur le site Web de la Commission. Par la suite, le rapport officiel d'audit devra être déposé lors de la séance suivante du conseil municipal.</p>
<p>5 PLAN D'ACTION</p>	<p>Est-ce qu'il y a une suite une fois le rapport d'audit publié ?</p>	<p>La municipalité est alors invitée à produire, dans un délai de trois mois, un plan d'action portant sur l'application de chacune des recommandations formulées. Ce plan, dont le gabarit est fourni par la Commission, fera l'objet d'une appréciation par l'équipe d'audit.</p>
<p>6 SUIVI DES RECOMMANDATIONS</p>	<p>Y-a-t-il un suivi par la suite ?</p>	<p>Dans un délai de trois ans suivant la publication du rapport, la Commission effectue un suivi pour s'assurer que les recommandations formulées ont été appliquées et que les mesures prises ont permis de corriger les lacunes observées. Les résultats de ce suivi font aussi l'objet d'un rapport.</p>

«
**IL S'AGIT D'UN
 MANDAT À DEUX VOLETS :
 L'UN CONCERNE L'AUDIT
 DE CONFORMITÉ AUX LOIS,
 RÈGLEMENTS, POLITIQUES
 OU DIRECTIVES ET
 L'AUTRE, L'AUDIT DE
 PERFORMANCE.**»

**Par qui sont réalisés
 les audits?**

Les audits sont réalisés par des équipes multidisciplinaires ayant de l'expertise dans des domaines variés tels que l'audit, la comptabilité, l'aménagement du territoire, l'urbanisme, le développement durable, l'économie, l'administration, le droit ou l'ingénierie.

**Est-ce que les
 recommandations seront
 utiles et applicables?**

La Commission est sensible à la grande diversité des municipalités, de leurs ressources et de leurs priorités. La Commission porte donc une attention

particulière à formuler des recommandations pertinentes et réalistes. C'est ainsi qu'elle contribue à une saine gouvernance du monde municipal.

La Commission vous invite à [télécharger son document de référence](#) intitulé *Guide à l'intention des municipalités et des organismes municipaux audités* sur son site Web à www.cmq.gouv.qc.ca

[Suivez-nous sur LinkedIn!](#) ■

**Commission
 municipale**

Québec 

**Droit municipal, litige, actions collectives,
 droit du travail, fiscalité municipale et expropriation,
 droit de la construction et louage résidentiel.**

Une équipe de professionnels du droit à votre service.

Visitez-nous à municonseil.com et commençons dès maintenant le travail avec vous.

514 954 0440 | info@municonseil.com



ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE

DIVULGUER UN RENSEIGNEMENT RELATIF À UN MANQUEMENT DÉONTOLOGIQUE TOUT EN DEMEURANT ANONYME ET PROTÉGÉ CONTRE LES REPRÉSAILLES

Par **Thierry Usclat**, Commission municipale du Québec

La *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, qui a presque dix ans, a subi d'importantes modifications, entrées en vigueur le 30 novembre 2018. Ces amendements permettent entre autres de faciliter la divulgation d'actes dérogatoires au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux, d'assurer la protection des divulgateurs contre les représailles et de donner à la Commission municipale le pouvoir d'instituer des enquêtes de sa propre initiative.

PROCESSUS DE PLAINTE SIMPLIFIÉ

Aujourd'hui, il est plus facile de signaler à la Commission municipale le comportement d'un élu qui ne respecte pas les règles de son code d'éthique et de déontologie. Ainsi, la plainte n'a plus besoin d'être écrite, signée et assermentée. La dénonciation se fait par courriel, par téléphone ou en ligne sur un site sécurisé de la Commission. Le divulgateur pourra s'identifier s'il le souhaite ou conserver l'anonymat. Dans ce dernier cas, la Commission prend les mesures pour préserver son anonymat.

La Direction du contentieux et des enquêtes (DCE) de la Commission vérifiera si les renseignements divulgués sont susceptibles de démontrer qu'un manquement déontologique a été commis par un élu municipal. Si tel est le cas, elle déposera une citation en déontologie municipale contre l'élu dont le comportement a été dénoncé.

Ce nouveau processus permet d'éviter que des plaintes déontologiques sans fondement ou qui reposent sur des considérations strictement politiques ne soient déposées.

POUVOIR D'INITIATIVE DE LA COMMISSION

Désormais, la DCE de la Commission peut entreprendre une enquête sur la conduite déontologique d'un élu dès qu'elle le constate ou qu'une information est portée à sa connaissance. Cette information peut provenir de toute source, par exemple le reportage d'un journaliste. Ce pouvoir d'initiative n'est donc plus conditionnel au dépôt d'une plainte formelle ou d'une dénonciation. En moins d'un an, la DCE de la Commission a ouvert plus de cinquante enquêtes de sa propre initiative.

« Non seulement la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale facilite la divulgation de possibles manquements déontologiques, mais aussi elle vient garantir à l'avenir la protection de l'identité du divulgateur. Ainsi, la Commission a l'obligation de protéger l'identité du divulgateur et de prendre à cet effet les mesures appropriées. »

ANONYMAT DU DIVULGATEUR

Non seulement la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* facilite la divulgation de possibles manquements déontologiques, mais aussi elle vient garantir à l'avenir la protection de l'identité du divulgateur. Ainsi, la Commission a l'obligation de protéger l'identité du divulgateur et de prendre à cet effet les mesures appropriées.

PROTECTION CONTRE LES MESURES DE REPRÉSAILLES

La *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* protège dorénavant les divulgateurs ou les personnes qui collaborent avec la Commission contre les représailles. Il existe deux types de mesures de protection. D'une part, des amendes importantes peuvent être imposées à une personne qui se livre à des représailles contre un divulgateur ou un collaborateur. Celles-ci varient de 2000 \$ à 20 000 \$ pour une personne physique et de 10 000 \$ à 250 000 \$ pour les autres. En cas de récidive, l'amende est doublée.

Notons qu'une personne qui est complice ou qui encourage un acte de représailles peut également se voir imposer une telle amende. Toute personne victime de représailles peut en informer la Commission. Cette dernière transmet

toute l'information utile sur cette possible violation de la *Loi* au Directeur des poursuites criminelles et pénales.

D'autre part, en ce qui concerne les répercussions morales et pécuniaires des mesures de représailles, une plainte peut être déposée à la Commission par la victime de représailles afin que la Commission fasse enquête et recommande à la Municipalité des mesures réparatrices appropriées si la plainte est fondée.

REFUS DE COLLABORER ET ENTRAVE À UNE ENQUÊTE DE LA COMMISSION

Les personnes qui refuseraient de collaborer à une enquête de la Commission ou qui entraveraient son travail pourraient être sanctionnées. En effet, la *Loi* prévoit des amendes importantes qui peuvent être imposées à toute personne qui refuse ou néglige de collaborer à une enquête en déontologie municipale de la Commission ou qui entrave le travail des enquêteurs ou des procureurs.

COMMUNICATION DE RENSEIGNEMENTS FAUX OU TROMPEURS

Il est important de signaler qu'un divulgateur ou une personne qui collabore à une enquête et qui communique un

renseignement à la Commission qu'il sait être faux ou trompeur est passible d'amendes de 2000 \$ à 20 000 \$ pour une personne physique et de 10 000 \$ à 250 000 \$ pour les autres. En cas de récidive, l'amende est doublée.

Les directeurs généraux municipaux qui sont régulièrement témoins de pratiques qui contreviendraient au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux doivent les divulguer sans crainte à la DCE de la Commission. Ils sont assurés d'une entière confidentialité et d'une protection contre toutes les mesures de représailles qu'un élu pourrait entreprendre ou exercer contre eux. ◊

Étude des crédits 2020-2021
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

Demande n° 67
CMQ

Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, indiquer pour 2019-2020 : a) le nombre d'employés et le nom des employés affectés aux communications et/ou affaires publiques; b) le montant dépensé par la direction, département ou division des communications et/ou affaires publiques; c) le nombre et le détail des rencontres des employés affectés aux communications et/ou affaires publiques avec d'autres instances ou organismes publics, ventilé par instances ou organismes ; d) le montant total des sommes investies en veille médiatique en 2019-2020 au sein de la direction des communications. Fournir le nom du ou des fournisseurs de services et le détail des factures payées ; e) le montant total des sommes investies en veille médiatique entre le 1er avril 2019 et le 31 mars 2020 au sein du cabinet de la ministre. Fournir le nom du ou des fournisseurs de services et le détail des factures payées.

Une seule personne est affectée aux communications et affaires publiques à la Commission municipale du Québec.

La personne affectée aux communications, responsable de relations avec les médias, est soutenue par la direction des communications du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, en matière de veille médiatique. C'est ce dernier qui assume les coûts associés à cette dépense.

Étude des crédits 2020-2021
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

Demande n° 76
CMQ

Liste et détails des mandats d'enquête réalisés par la Commission municipale du Québec en 2019-2020. Ventilation selon les mandats confiés par le ministre ou à l'initiative de la CMQ. Indiquer l'état d'achèvement des mandats.

- Depuis le 30 novembre 2018, la Commission municipale du Québec peut, de sa propre initiative ou à la suite d'une communication de renseignements, obtenir de toute personne les renseignements qu'elle juge nécessaires concernant un manquement d'un élu à son code d'éthique et de déontologie municipale. C'est la Direction du contentieux et des enquêtes (DCE) qui a été désignée pour appliquer ces dispositions de la Loi.
- Ainsi, du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020, la DCE a reçu 613 divulgations et a ouvert 43 dossiers à sa propre initiative.
- Du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020, la Commission a rendu 27 décisions en éthique et déontologie en matière municipale, dont 5 décisions interlocutoires. Des 22 décisions finales :
 - 18 ont constaté un manquement;
 - 3 ont constaté aucun manquement;
 - 1 a mis fin à l'enquête.
- Par ailleurs, en vertu de la Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal et la Société d'habitation du Québec, la Commission municipale du Québec a été mandatée pour réaliser des audits de conformité et de performance dans certaines municipalités et organismes municipaux. Les premiers audits ont débuté :
 - Le 25 mars 2019, des lettres de mission ont été transmises à cinq municipalités afin de les informer des travaux d'audit de performance relativement à la gestion des permis et des certificats les concernant : Otterburn Park / Hampstead / La Pêche / Saint-Honoré / Stoneham-et-Tewkesbury
 - Le 15 janvier 2020, une lettre de mission était envoyée à la Ville de Shawinigan afin de l'informer des travaux d'audit de performance relativement à la gouvernance et la gestion financière.

Étude des crédits 2020-2021
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

Demande n° 77
CMQ

Montant des crédits alloués à la Commission municipale du Québec pour la vérification des municipalités pour 2020-2021, ventilés par mandat et nombre d'employés embauchés (effectif et objectif) par la CMQ pour compléter ses nouveaux mandats.

À la suite de la sanction, le 19 avril 2018, de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal et la Société d'habitation du Québec* (L.Q., 2018, chapitre 8) (projet de loi 155), de nouvelles responsabilités ont été confiées à la Commission municipale du Québec (CMQ). Ainsi, la CMQ est dorénavant responsable de l'audit (vérification) de la conformité des opérations aux lois, aux règlements, aux politiques et aux directives des communautés métropolitaines, des MRC, des municipalités de moins de 100 000 habitants et des organismes liés à ces municipalités ou à ces MRC. Elle a également compétence en matière d'audit de performance (optimisation des ressources) de ces organismes, sauf pour les municipalités de 10 000 à 99 999 habitants (96 municipalités). Toutefois, pour ces dernières, un règlement peut être adopté pour confier le mandat d'audit de performance à la Commission. Pour réaliser cet important mandat, la Loi prévoit notamment la mise en place d'une nouvelle Vice-présidence à la vérification. Au 31 mars 2020, 27 de ces 96 municipalités avaient adopté un règlement en ce sens.

Par ailleurs, la Loi modifie de manière substantielle la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ, c. E-15.1.0.1) afin, d'une part, de faciliter la divulgation de renseignements visant des manquements aux Codes d'éthique et de déontologie des élus municipaux ainsi que de permettre à la Commission d'enquêter de sa propre initiative et d'autre part, d'assurer l'anonymat et la protection contre les représailles des divulgateurs et de toute personne qui s'adresse à la Commission et d'obliger, sous peine d'amende, les personnes contactées par la Commission à collaborer.

Ainsi, afin de permettre à la Commission de s'acquitter de ces nouvelles responsabilités en vérification et en éthique et déontologie, le Conseil du trésor a autorisé un rehaussement du budget de la CMQ totalisant 8 M\$, dont 1,4 M\$ a été ajouté en 2018-2019, 4,6 M\$ en 2019-2020 et 2 M\$ en 2020-2021. La cible d'heures rémunérées pour la CMQ est de 134 941 heures rémunérées (équivalent à 74 ETC) en 2019-2020 et 2020-2021.

En date du 31 mars 2020, 25 personnes (cadres, professionnels et personnel de soutien administratif) constituaient la Vice-présidence à la vérification. De plus, des démarches afin d'embaucher 1 cadre, 7 professionnels et 1 technicien ont été entamées et se sont conclues après la fin de l'année financière par des entrées en fonction entre avril et juin 2020, pour un total de 34 employés. Lorsqu'elle aura atteint sa pleine capacité opérationnelle, la VPV comptera environ 40 employés, dont une douzaine au nouveau bureau satellite de Saint-Hyacinthe.

Étude des crédits 2020-2021
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

Demande n° 78
CMQ

Sommes ventilées versées en 2019-2020 à la Commission municipale du Québec et liste des membres de la Commission.

Budget de dépenses de la Commission municipale du Québec pour 2019-2020 ¹ :

Rémunération : **6 823 800,00 \$**

Fonctionnement : **2 934 154,60 \$**

Total : 9 757 954,60 \$

Liste des membres au 31 mars 2020 :

- Jean-Philippe Marois, président
- Vicky Lizotte, vice-présidente
- Denis Michaud, vice-président
- Thierry Usclat, vice-président
- Sandra Bilodeau, juge administratif
- Sylvie Piérard, juge administratif
- Alain R. Roy, juge administratif
- Léonard Serafini, juge administratif
- Céline Lahaie, juge administratif
- Joseph-André Roy, juge administratif
- Martin St-Laurent, juge administratif

¹ Données extraites des états financiers 2019-2020 de la Commission. Dans le cadre des opérations de fermeture de l'exercice financier des ajustements ont été apportés au budget, notamment pour rembourser les recours aux Fonds de suppléance consentis au cours de l'exercice. Cela explique l'écart entre les montants présentés au rapport annuel de gestion et les fiches de l'étude des crédits par rapport au livre des crédits.

Étude des crédits 2020-2021
Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle

Demande n° 90
CMQ

Portrait des municipalités sous tutelle en 2019-2020.

Municipalité du village de Baie-Trinité

Le 30 janvier 2018, par le décret 27-2018, le gouvernement a assujéti la municipalité du village de Baie-Trinité au contrôle de la Commission municipale du Québec (mise en tutelle).

La tutelle a été levée le 4 novembre 2019.

Toutes les résolutions adoptées par la CMQ depuis la mise en tutelle sont disponibles sur le site Internet de la Commission.

- Lien Internet : https://fichiers.cmq.gouv.qc.ca/tutelles/CMQ_66577_Baie_Trinite_Toutes_les_resolutions_adoptees.pdf

Le rapport de fin de tutelle est disponible sur le site Internet de la Commission.

- Lien Internet : [https://fichiers.cmq.gouv.qc.ca/tutelles/CMQ-66577%20-%20Rapport%20de%20fin%20de%20tutelle%20-%20Sign%C3%A9%20ARR%20et%20DM%20\(002\).pdf](https://fichiers.cmq.gouv.qc.ca/tutelles/CMQ-66577%20-%20Rapport%20de%20fin%20de%20tutelle%20-%20Sign%C3%A9%20ARR%20et%20DM%20(002).pdf)

Ville de Chambly

Le 27 février 2019, par le décret 153-2019, le gouvernement a assujéti la Ville de Chambly au contrôle de la Commission municipale du Québec (mise en tutelle).

Toutes les résolutions adoptées par la CMQ depuis la mise en tutelle sont disponibles sur le site Internet de la Commission.

- Lien Internet : <https://www.cmq.gouv.qc.ca/fr/administration-provisoire-et-tutelle/tutelle>

Étude des crédits 2020-2021
Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition

Demande n° 21
CMQ

Veuillez fournir la liste des mandats de la Commission municipale du Québec (CMQ) pour 2019-2020. Ventiler : a) date de début et date de fin prévue; b) région.

Liste des mandats reçus en 2019-2020 par la Commission municipale du Québec (CMQ) (du 1^{er} avril 2019 jusqu'au 31 mars 2020)

Provenance des mandats :

- Accompagnement de municipalités pour favoriser la résolution de conflits municipaux

La CMQ offre aux municipalités qui lui en font la demande par résolution de les accompagner lorsque survient un différend entre élus municipaux ou entre élus et la direction générale d'une municipalité.

- Administration provisoire d'une municipalité

En vertu de la *Loi sur la Commission municipale* (RLRQ, c. C-35), la CMQ administre provisoirement une municipalité dont le conseil ne peut plus siéger valablement, faute de quorum.

La CMQ adopte par résolution toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la municipalité. Les actes qu'elle pose ont le même effet, à tous égards, que si le conseil ou le maire avait agi lui-même. Cette administration est maintenue jusqu'à ce que le conseil retrouve le quorum à la suite de la tenue d'élections fixées par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

La CMQ intervient lors d'une administration provisoire, soit :

- lorsque le greffier ou le secrétaire-trésorier de la municipalité constate que le conseil municipal n'a plus le quorum requis et en informe la CMQ;
- lorsque la CMQ est informée de la situation;
- lorsque la CMQ en est informée par le Ministère.

- Allocation de transition

En vertu de la Loi sur le traitement des élus municipaux, une municipalité peut adopter un règlement prévoyant le versement d'une allocation de transition. L' élu qui démissionne peut avoir droit à une allocation de transition si la démission est justifiée pour des raisons familiales sérieuses ou par un problème de santé important affectant un membre de sa famille immédiate ou lui-même. La CMQ détermine si l' élu a droit à son allocation.

Étude des crédits 2020-2021
Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition

Demande n° 21
CMQ

Veillez fournir la liste des mandats de la Commission municipale du Québec (CMQ) pour 2019-2020. Ventiler : a) date de début et date de fin prévue; b) région.

- **Arbitrage conventionnel**

En vertu de la *Loi sur la Commission municipale*, deux organismes municipaux ou plus peuvent convenir de soumettre à l'arbitrage de la CMQ un différend né ou éventuel. Ne peut toutefois être soumis à l'arbitrage de la CMQ un différend qui, en vertu d'une loi, doit être décidé par une autorité autre qu'un tribunal judiciaire.

- **Autorisation de ne pas agir à titre de président d'élection**

Le greffier ou le secrétaire-trésorier de toute municipalité est d'office le président d'élection de celle-ci. Il ne peut refuser d'agir qu'avec l'autorisation de la CMQ qui doit alors nommer un remplaçant, conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

- **Avis de conformité**

La *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) prévoit que la CMQ peut rendre des avis sur la conformité de documents d'urbanisme lorsqu'une demande lui est adressée par une municipalité locale, par un groupe de personnes habiles à voter ou par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

La majorité des demandes proviennent d'un groupe de personnes habiles à voter, à la suite d'un avis public publié par le greffier d'une municipalité.

Il existe deux types de conformité qui peuvent faire l'objet d'un avis de la CMQ :

- la conformité locale (la conformité de règlements d'urbanisme d'une municipalité locale au plan d'urbanisme de cette même municipalité);
- la conformité régionale (la conformité du plan d'urbanisme ou de règlements d'urbanisme d'une municipalité locale au schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire adoptés par une municipalité régionale de comté).

- **Demande de changement de nom**

La ministre des Affaires municipales et de l'Habitation peut demander à la CMQ de tenir une audience publique sur la demande de changement de nom d'une municipalité avant de prendre sa décision.

Étude des crédits 2020-2021
Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition

Demande n° 21
CMQ

Veuillez fournir la liste des mandats de la Commission municipale du Québec (CMQ) pour 2019-2020. Ventiler : a) date de début et date de fin prévue; b) région.

- **Constat de la fin de mandat d'un élu municipal**

En vertu de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. C-19.1), le greffier ou le secrétaire-trésorier d'une municipalité qui se rend compte de la fin du mandat d'un membre du conseil en raison de son défaut d'assister aux séances du conseil, de son inhabilité, de la nullité de son élection ou de la dépossession de sa charge, doit en aviser par écrit le plus tôt possible, la CMQ qui, après enquête, constate ou non la fin du mandat.

- **Destitution d'un président d'élection**

En vertu de cette même loi, la CMQ peut, pour cause, après lui avoir donné l'occasion de se faire entendre, destituer un président d'élection et désigner son remplaçant.

- **Droit d'opposition**

Conformément à la *Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations* (RLRQ, c. E-20.001), la CMQ a le pouvoir de traiter toute opposition formulée par une municipalité liée à l'égard de certains règlements adoptés par un conseil d'agglomération.

- **Enquête publique**

À la demande du gouvernement, la CMQ enquête sur tout aspect de l'administration d'une municipalité qu'il indique.

- **Étude sur le caractère supralocal d'un équipement, d'une infrastructure, d'un service ou d'une activité**

La *Loi sur la Commission municipale* prévoit que la ministre peut, à la demande d'une municipalité locale à qui appartient un équipement dont elle estime qu'il a un caractère supralocal, demander à la CMQ de faire une étude visant à déterminer, notamment, le caractère local ou supralocal de cet équipement.

- **Éthique et déontologie municipale** En vertu de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (LEDMM) et des modifications législatives entrées en vigueur le 30 novembre 2018, la Commission peut, de sa propre initiative ou à la suite d'une communication de renseignements, obtenir de toute personne les renseignements qu'elle juge nécessaires concernant un manquement d'un élu municipal à son Code d'éthique et de déontologie. La Direction du contentieux et des enquêtes de la Commission (DCE) a été désignée afin d'exercer ces fonctions pour la Commission.

Étude des crédits 2020-2021
Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition

Demande n° 21
CMQ

Veillez fournir la liste des mandats de la Commission municipale du Québec (CMQ) pour 2019-2020. Ventiler : a) date de début et date de fin prévue; b) région.

À l'issue de ce processus, lorsque la DCE est d'avis que les renseignements en sa possession sont susceptibles de démontrer que l'élu a commis un manquement à son Code d'éthique et de déontologie, un procureur de la DCE signifie une citation afin qu'un juge administratif de la Commission soit saisi du dossier et détermine si un tel manquement a été commis ainsi que, le cas échéant, la ou les sanctions applicables. Avant le 30 novembre 2018, aucune citation n'a été signifiée.

Dans ce cas, la CMQ peut imposer une ou plusieurs des sanctions prévues dans la Loi, à savoir :

- la réprimande;
- la remise du don, de la marque d'hospitalité ou de l'avantage reçu ou de tout profit retiré en contravention d'une règle énoncée dans le code;
- le remboursement de toute rémunération, allocation ou autre somme;
- la suspension du membre du conseil, sans indemnité, pour une durée maximale de 90 jours.

- Exemptions des taxes foncières ou de la taxe d'affaires

La CMQ peut, après consultation de la municipalité locale concernée, reconnaître aux fins d'exemption de taxes foncières et de la taxe d'affaires certains organismes à but non lucratif répondant aux critères établis par la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, c. F-2.1).

La reconnaissance aux fins d'exemption de la taxe d'affaires est en vigueur pour une période de 5 ans et celle aux fins d'exemption des taxes foncières, pour une période de 9 ans. Après ce délai, la reconnaissance accordée doit faire l'objet d'une révision par la CMQ.

- Fixation du taux de l'eau

La *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2) prévoit que, à défaut d'entente, la CMQ fixe les taux de vente d'eau ou du service d'égout entre les municipalités, ou entre une municipalité et l'exploitant d'un service d'aqueduc ou d'égout.

- Gestion d'une voie publique

En vertu de la *Loi sur les compétences municipales*, lorsque deux municipalités locales font défaut de conclure une entente relativement à la gestion et au partage des dépenses relatives à une voie publique qui divise leur territoire, l'une d'entre elle peut demander à la CMQ :

- de statuer sur la nécessité de faire assumer par une seule municipalité la responsabilité de la gestion de la voie publique ou d'une partie de celle-ci;
- de décider laquelle des municipalités est responsable de la gestion de la voie publique;
- de prévoir les règles de partage des dépenses.

Étude des crédits 2020-2021
Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition

Demande n° 21
CMQ

Veillez fournir la liste des mandats de la Commission municipale du Québec (CMQ) pour 2019-2020. Ventiler : a) date de début et date de fin prévue; b) région.

- Partage d'un fonds réservé (carrières et sablières)

En vertu de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. C-47.1) une municipalité dont le territoire comprend le site d'une carrière ou d'une sablière doit constituer un fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques. Une municipalité voisine, dont les voies publiques sont empruntées pour la circulation des substances provenant de cette carrière ou sablière, peut demander à la municipalité qui a constitué le fonds de conclure une entente pour l'attribution des sommes versées dans ce fonds. En cas de mésentente, la municipalité voisine peut soumettre le différend à la CMQ.

Toute municipalité régionale de comté peut constituer, par règlement, un fonds régional tenant lieu de tout fonds local pour les municipalités situées sur son territoire. Ce règlement doit prévoir les modalités d'utilisation des sommes versées dans ce fonds et les règles de répartition entre les municipalités locales. Une municipalité locale peut demander à la CMQ de réviser les critères d'attribution établis dans le règlement.

- Tarification des matières résiduelles

En vertu de cette même loi, la CMQ peut, sur demande de toute personne ou municipalité, modifier en tout ou en partie, le prix qu'entend exiger l'exploitant d'une installation d'élimination de matières résiduelles. Également, la CMQ peut, sur requête d'une partie intéressée et après enquête sommaire, fixer provisoirement le prix exigible par l'exploitant.

- Tutelle d'une municipalité

En vertu de la *Loi sur la Commission municipale*, le gouvernement peut assujettir une municipalité au contrôle de la CMQ. Lorsqu'une municipalité est sous tutelle, le conseil municipal est encore fonctionnel et il continue d'administrer la municipalité, mais toutes ses décisions doivent être approuvées par la CMQ. Le conseil municipal conserve son autonomie décisionnelle, mais elle est accompagnée par la CMQ dans sa gestion. La CMQ l'accompagne également pour l'aider à résoudre ses problèmes de fonctionnement.

Étude des crédits 2020-2021
Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition

Demande n° 21
 CMQ

Veillez fournir la liste des mandats de la Commission municipale du Québec (CMQ) pour 2019-2020. Ventiler : a) date de début et date de fin prévue; b) région.

Liste des mandats reçus en 2019-2020 (du 1^{er} avril 2019 jusqu'au 31 mars 2020)

Type de mandat - Municipalité	Début	Fin	Région
Accompagnement – Chandler	2018-05-17	2020-06-07	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine
Accompagnement – Portage-du-fort	2019-12-19	En cours	Outaouais
Accompagnement – Saint-Ferdinand	2018-11-06	2019-06-12	Centre-du-Québec
Accompagnement – Saint-Jean-sur-Richelieu	2018-05-16	2020-02-26	Montérégie
Administration provisoire – Gros-Mécatina	2020-01-13	En cours	Côte Nord
Administration provisoire – Saint-Léandre	2019-09-19	2019-11-04	Bas-Saint-Laurent
Administration provisoire – Saint-Marc-de-Figuery	2020-01-14	En cours	Abitibi-Témiscamingue
Administration provisoire – Saint-Paul-de-la-croix	2019-07-29	2020-03-13	Bas-Saint-Laurent
Administration provisoire – Saint-Pierre-de-Broughton	2019-09-16	2019-11-08	Chaudière-Appalaches
Administration provisoire – Vallée-Jonction	2019-06-13	2019-10-22	Chaudière-Appalaches
Administration provisoire- Saint-Armand	2019-06-04	2019-08-19	Montérégie
Administration provisoire- Saint-Simon de Rimouski	2019-07-16	2019-07-30	Bas-Saint-Laurent
Allocation de départ- Guillaume Lévesque-Sauvé, Ville de Beauharnois	2020-01-17	2020-02-13	Montérégie
Allocation de transition et de départ -Denis Lavoie, Ville de Chambly	2019-05-15	2019-06-17	Montérégie
Allocation de transition/départ- Martin Guevremont, Ville de Saint-Bruno-de-Montarville	2019-04-10	2019-05-10	Montérégie
Arbitrage - Saint-Colomban c. Saint-Jérôme (voie publique)	2019-09-23	2020-01-21	Laurentides
Arbitrage – Carrière sablière- Municipalité de Saint-Théophile c. Municipalité de la paroisse de Saint René	2020-03-10	2020-05-05	Chaudière-Appalaches
Arbitrage - MRC Les Collines-de-L'Outaouais c. Municipalité de Notre-Dame-de-Salette	2018-07-12	2019-07-05	Outaouais
Arbitrage - Paroisse de Plessisville c. Ville de Plessisville (eau potable)	2019-02-27	2019-12-16	Centre-du-Québec
Arbitrage – Taux d'eau – Léry, c. Rég. interm. d'aqueduc Vallée de Châteauguay	2016-03-09	2019-09-10	Montérégie
Arbitrage - Taux d'eau - Yamachiche c. Régie de l'aqueduc de Grand Pré	2018-08-13	2019-06-11	Mauricie
Arbitrage - Village de Saint-Pierre -c.- Municipalité de Saint-Paul (gestion voie publique)	2017-09-07	En cours	Lanaudière

Étude des crédits 2020-2021
Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition

Demande n° 21
 CMQ

Veuillez fournir la liste des mandats de la Commission municipale du Québec (CMQ) pour 2019-2020. Ventiler : a) date de début et date de fin prévue; b) région.

Type de mandat - Municipalité	Début	Fin	Région
Arbitrage - Ville de Mercier, la Paroisse de Saint-Isidore et les Municipalités de Sainte-Martine et Saint-Urbain-Premier (Régie intermunicipale d'aqueduc)	2019-01-15	2020-01-24	Montérégie
Arbitrage- Paroisse de Plessisville c. Ville de Plessisville – (eaux usées)	2019-02-27	2019-12-16	Centre-du-Québec
Avis au ministre - Annexion - Adstock/Tehtford Mines	2020-03-12	En cours	Chaudière-Appalaches
Avis au ministre - changement de nom - Saint-Faustin-Lac-Carré	2019-05-02	2019-09-16	Laurentides
Avis de conformité – Arthabaska, mrc	2020-01-13	2020-01-22	Centre-du-Québec
Avis de conformité – Canton de Gore	2019-03-06	2019-05-21	Laurentides
Avis de conformité - Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs c. MRC Maria-Chapedelaine	2019-02-12	2019-04-12	Saguenay-Lac-St-Jean
Avis de conformité – Municipalité de Chelsea	2019-09-13	2019-10-26	Outaouais
Avis de conformité – Municipalité du Lac-Beauport	2019-12-18	2020-03-17	Québec
Avis de conformité – Saint-Aubert	2019-06-19	2020-01-09	Chaudière-Appalaches
Avis de conformité – Ville de Drummondville	2019-08-16	2019-09-10	Centre-du-Québec
Avis de conformité – Ville de Dunham	2020-01-21	2020-02-14	Montérégie
Avis de conformité – Ville de Gatineau	2019-10-02	2019-12-03	Outaouais
Avis de conformité – Ville de Laval	2019-07-17	2019-10-04	Laval
Avis de conformité – Ville de Longueuil	2019-04-26	2019-05-09	Montérégie
Avis de conformité - Ville de Mont-Saint-Hilaire	2019-02-19	2019-05-01	Montérégie
Avis de conformité – Ville de Québec	2019-06-19	2019-09-04	Capitale-nationale
Avis de conformité – Ville de Sherbrooke	2019-06-23	2019-07-08	Estrie
Avis de conformité- Association de la construction du Québec- secteur Outaouais, Abitibi, Nord-Ouest du Québec c. Ville de Gatineau	2020-02-28	En cours	Outaouais
Avis de conformité MRC Le Haut-Richelieu / Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu	2019-10-29	2019-12-17	Montérégie
Avis de conformité- Ville de Saint-Hyacinthe	2019-01-23	2019-04-05	Montérégie
Avis de conformité –Ville de Trois-Rivières	2019-07-17	2019-09-17	Mauricie
Fin de mandat – Annie Roberge (municipalité de Stanstead-Est)	2020-01-27	2020-02-21	Estrie
Fin de mandat – Chantal Bouchard (municipalité de Notre-Dame-des-bois)	2019-08-20	2019-09-24	Estrie
Fin de mandat – François Maltais (municipalité d'Herbertville Station)	2019-09-05	2019-11-04	Saguenay-Lac-Saint-Jean

Étude des crédits 2020-2021
Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition

Demande n° 21
 CMQ

Veuillez fournir la liste des mandats de la Commission municipale du Québec (CMQ) pour 2019-2020. Ventiler : a) date de début et date de fin prévue; b) région.

Type de mandat - Municipalité	Début	Fin	Région
Fin de mandat – Lloyd Robertson (municipalité de Gros-Mécatina)	2020-01-08	2020-01-30	Côte Nord
Fin de mandat – Robin McNeil (municipalité de Chelsea)	2019-07-16	2019-08-16	Outaouais
Fin de mandat – Sophie Thibault (municipalité de Saint-Venant-de-Paquette)	2019-05-14	2019-06-11	Estrie
Fin de mandat- Ginette Sheehy (municipalité Huberdeau)	2019-04-02	2019-05-13	Laurentides
Fin de mandat- Pier-Olivier Bujold (municipalité de Saint-Siméon)	2020-02-13	2020-03-03	Capitale-nationale
Fin de mandat- Raynald Doré (municipalité de la Reine)	2019-05-08	2019-06-26	Abitibi-Témiscamingue
Médiation - Municipalité de L'Île-du-Grand-Calumet et Municipalité de Litchfield -carrière-sablière	2020-03-03	En cours	Outaouais
Médiation - Municipalité de Saint-Théophile et la Municipalité de la paroisse de Saint-René concernant le partage des droits sur les carrières et sablières.	2020-02-26	En cours	Chaudière-Appalaches
Médiation - Municipalité du canton de Hemmingford et Municipalité de Sainte-Clotilde - Carrière-sablière	2020-03-19	En cours	Montréal
Médiation - Village de Saint-Pierre c. Municipalité de Saint-Paul	2018-10-05	2020-02-26	Lanaudière
Médiation - Ville de Disraeli c. Municipalité de Beaulac-Garthby, Disraeli, Sainte-Praxède, Saint-Fortunat, Saint-Jacques-le-Majeur-de-Wolfestown, Saint-Joseph-de-Coleraine, Saint-Julien et Canton de Stratford	2019-07-19	2019-11-19	Chaudière-Appalaches
Médiation – Ville de Plessisville c. Municipalité de la Paroisse de Plessisville	2019-06-18	En cours	Centre-du-Québec
Président d'élection - Beaulac-Garthby	2019-12-23	2020-01-03	Chaudière-Appalaches
Président d'élection - Côte-Saint-Luc	2019-10-11	2019-10-16	Montréal
Président d'élection - Dégelis	2019-10-24	2019-10-24	Bas-Saint-Laurent
Président d'élection - Sainte-Marie-Madeleine	2019-05-08	2019-05-17	Montréal
Président d'élection – Sainte-Monique	2020-03-04	2020-03-10	Centre-du-Québec
Président d'élection - Saint-Léandre	2019-10-02	2019-10-03	Bas-Saint-Laurent
Président d'élection - Saint-Louis-de-Blandford	2019-08-26	2019-08-29	Centre-du-Québec
Président d'élection - Saint-Michel-de-Bellechasse	2019-07-16	2019-07-16	Chaudière-Appalaches
Président d'élection - Saint-Télesphore	2019-11-20	2019-11-21	Montréal
Président d'élection - Sutton	2019-10-11	2019-10-16	Montréal

Étude des crédits 2020-2021
Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition

Demande n° 21
 CMQ

Veuillez fournir la liste des mandats de la Commission municipale du Québec (CMQ) pour 2019-2020. Ventiler : a) date de début et date de fin prévue; b) région.

Type de mandat - Municipalité	Début	Fin	Région
Président d'élection - Waterville	2019-10-07	2019-10-08 2019-10-16 résolution amendée	Estrie
Tutelle – Baie-Trinité	2018-01-30	2019-11-04	Côte-Nord
Tutelle – Chambly	2019-02-27	En cours	Montérégie

Liste des mandats reçus en 2019-2020 – éthique et déontologie municipales (du 1^{er} avril 2019 jusqu'au 31 mars 2020)

Type de mandat - Municipalité	Personne visée	Début	Fin	Région
Enquête en éthique et déontologie en matière municipale – Auclair	Donald John Philipe	2018-08-16	2019-07-26	Bas-Saint-Laurent
Enquête en éthique et déontologie en matière municipale – Saint-Jean-sur-Richelieu	Alain Laplante	2018-09-04	2019-06-20	Montérégie
Enquête en éthique et déontologie en matière municipale – Maddington Falls	Eve-Lyne Marcotte	2018-06-06	2019-04-18	Centre-du-Québec
Enquête en éthique et déontologie en matière municipale – Saint-Cuthbert	Richard Dion	2018-11-28	2019-12-11	Lanaudière
Enquête en éthique et déontologie en matière municipale – Grenville-sur-la-Rouge	Tom Arnold	2018-12-20	2019-05-13	Laurentides
Enquête en éthique et déontologie en matière municipale – L'Ancienne-Lorette	Émile Loranger	2019-03-07	2019-10-01	Capitale Nationale
Enquête en éthique et déontologie en matière municipale – Brownsburg-Chatham	Catherine Trickey	2019-04-08	2019-07-31	Laurentides
Enquête en éthique et déontologie en matière municipale – Bonsecours	André Leduc	2019-07-31	2019-09-12	Estrie
Enquête en éthique et déontologie en matière municipale – Témiscouata-sur-le-Lac	Annette Rousseau	2019-07-25	2019-09-12	Bas Saint-Laurent
Enquête en éthique et déontologie en matière municipale – Bonsecours	Jocelyne Tessier	2019-08-05	2019-09-12	Bas Saint-Laurent
Enquête en éthique et déontologie en matière municipale – Saint-Onésime-d'Ixworth	Denis Lizotte	2019-06-20	2019-09-25	Bas Saint-Laurent
Enquête en éthique et déontologie en matière municipale – Ivry-sur-le-Lac	Jean-Claude Béliveau	2019-04-08	2019-10-04	Laurentides
Enquête en éthique et déontologie en matière municipale – Stukely-Sud	Patrick Leblond	2019-09-12	2019-10-10	Estrie

Étude des crédits 2020-2021
Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition

Demande n° 21
 CMQ

Veuillez fournir la liste des mandats de la Commission municipale du Québec (CMQ) pour 2019-2020. Ventiler : a) date de début et date de fin prévue; b) région.

Type de mandat - Municipalité	Personne visée	Début	Fin	Région
Enquête en éthique et déontologie en matière municipale – Potton	Michael Laplume	2019-06-04	2019-11-22	Estrie
Enquête en éthique et déontologie en matière municipale – Saint-Lazare	Michel Chartrand	2019-11-01	2019-12-02	Montérégie
Enquête en éthique et déontologie en matière municipale – Saint-Adèle	Pierre Lafond	2019-04-11	2019-11-06	Laurentides
Enquête en éthique et déontologie en matière municipale – Lamarche	Martial Fortin	2019-11-06	2019-12-16	Saguenay – Lac-Saint-Jean
Enquête en éthique et déontologie en matière municipale – Ile-du-Grand-Calumet	Réjean Meilleur	2019-06-03	2019-12-20	Outaouais
Enquête en éthique et déontologie en matière municipale – Chesterville	Frédéric Flibotte	2019-11-25	2020-01-09	Centre-du-Québec
Enquête en éthique et déontologie en matière municipale – Saint-Jean-de-Matha	Annie Bélanger	2020-02-07	2020-01-16	Lanaudière
Enquête en éthique et déontologie en matière municipale – Saint-David-de-Falardeau	Germain Grenon	2019-11-06	2020-03-16	Saguenay – Lac-Saint-Jean
Enquête en éthique et déontologie en matière municipale – Oka	Pascal Quévillon	2019-06-10	2020-03-20	Laurentides
Enquête en éthique et déontologie en matière municipale – Saint-Jean-de-Matha	Martin Rondeau	2019-11-28	En cours	Lanaudière
Enquête en éthique et déontologie en matière municipale – Sainte-Agathe-des-Monts	Denis Chalifoux	2019-11-15	En cours	Laurentides
Enquête en éthique et déontologie en matière municipale – Saint-Lucie-des-Laurentides	Anne-Guylaine Legault	2019-10-15	En cours	Laurentides
Enquête en éthique et déontologie en matière municipale – Chandler	Louissette Langlois	2019-12-04	En cours	Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine
Enquête en éthique et déontologie en matière municipale – Saint-Barnabé	Michel Lemay	2019-12-12	En cours	Mauricie
Enquête en éthique et déontologie en matière municipale – Montréal – Arr.Outremont	Jean-Marc Corbeil	2020-01-18	En cours	Montréal
Enquête en éthique et déontologie en matière municipale – Beauharnois	Bruno Tremblay	2020-02-11	En cours	Montérégie
Enquête en éthique et déontologie en matière municipale – Montréal – Arr. CND-NDG	Sue Montgomery	2020-03-31	En cours	Montréal

Étude des crédits 2020-2021
Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition

Demande n° 21
 CMQ

Veillez fournir la liste des mandats de la Commission municipale du Québec CMQ) pour 2019-2020. Ventiler : a) date de début et date de fin prévue; b) région.

Tableaux synthèse des demandes reçues, traitées et en traitement pour toutes les régions du Québec au cours de l'exercice 2019-2020.

Type de mandat	Demandes reçues en 2019-2020	Demandes traitées ¹ en 2019-2020 (inclus les demandes reçues des exercices antérieurs)	Demandes en traitement au 31 mars 2020
Reconnaissance aux fins d'exemption des taxes	358	351	156
Éthique et déontologie	24	22	8
Autres mandats	Accompagnement (1) Administration provisoire (8) Allocation de transition (3) Arbitrages (1) Médiation (5) Avis de conformité (14) Fin de mandat d'un élu (9) Président d'élection (11) Carrière/sablière (1) Mandats spéciaux (2) Total : 55 demandes	Accompagnement (3) Administration provisoire (6) Allocation de transition (3) Arbitrage (5) Avis de conformité (17) Carrières/sablières (1) Médiation (2) Fin de mandat d'un élu (9) Fixation du taux de l'eau (2) Président d'élection (11) Mandats spéciaux (1) Tutelle (1) Total : 61 demandes	Accompagnement (1) Administration provisoire (2) Arbitrages (1) Médiation (4) Avis de conformité (1) Mandats spéciaux (1) Fin de mandat d'élu (0) Tutelle (1) Total : 11 demandes

¹ Une demande est considérée traitée lorsque le dossier est fermé ou complété.

Étude des crédits 2020-2021
Demande de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition

Demande n° 22
CMQ

Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, indiquer pour 2018-2019, 2019-2020 : a) la liste de tous les concours et tirages réalisés; b) les prix remis aux gagnants des concours et des tirages, et la valeur des prix; c) l'objectif visé par la tenue de chacun des concours.

Veillez vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 64 de l'opposition officielle.

Étude des crédits 2020-2021
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 1
CMQ

Indiquer la somme dépensée en 2019-2020 (ainsi que les prévisions pour 2020-2021) par votre ministère pour l'informatique et les technologies de l'information. Préciser s'il s'agit d'achats de logiciels, de matériel ou de services professionnels (interne, externe ou du CSPQ).

Veillez vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 1 de l'opposition officielle.

Étude des crédits 2020-2021
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 3
CMQ

Pour chacun des organismes, agences ou autre instance relevant du ministère, pour l'année 2019-2020, indiquer : a) la liste des employés ou membres du conseil d'administration; b) la liste des personnes qui ont vu leur mandat être renouvelé, en indiquant leur nom, leur titre et la date du début et de la fin de leur mandat, incluant leur rémunération; c) la liste des personnes qui ont été nommées, en indiquant leur nom, leur titre et la date du début et de la fin de leur mandat, incluant leur rémunération et leur cv; d) leurs frais de déplacement, de voyage, de repas et de représentation.

Veillez vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 2 de l'opposition officielle.

Étude des crédits 2020-2021
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 5
CMQ

Liste des formations, conférences, ateliers ou journées d'activités auxquels ont participé les employés du ministère en 2019-2020. Indiquer le lieu, le coût, le nombre de participants et le nom de la personne ou de l'entreprise qui a offert l'activité.

Veillez vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 4 de l'opposition officielle.

Étude des crédits 2020-2021
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 6
CMQ

Liste de tous les travaux de construction ou de rénovation effectués au ministère en 2019-2020, ainsi que les prévisions pour 2020-2021.

Veillez vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 5 de l'opposition officielle.

Étude des crédits 2020-2021
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 7
CMQ

Nombre de personnes parties à la retraite en 2019-2020.

Pour l'année 2019-2020, il y a eu 3 départs à la retraite pour la Commission municipale du Québec.

Étude des crédits 2020-2021
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 8
CMQ

Nombre de personnes engagées en 2019-2020.

Durant l'année 2019-2020, 19 personnes ont été engagées à la CMQ * :

- Contrats d'emplois occasionnels : 4
 - Arrivées en mutation d'un autre ministère : 13 (employés permanents au gouvernement du Québec)
 - Recrutements sur des postes permanents : 2
 - Nominations : 0
- Total :** 19

*Informations au 31 mars 2020

Étude des crédits 2020-2021
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 9
CMQ

Nombre de personnes licenciées en 2019-2020.

Aucun employé régulier n'a fait l'objet d'un licenciement en 2019-2020*.

* Informations au 31 mars 2020

Étude des crédits 2020-2021
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 10
CMQ

Nombre d'ETC en 2019-2020, ainsi que les prévisions pour 2020-2021.

La cible d'heures rémunérées de 2019-2020 est de 134 941 heures rémunérées (équivalent à 74 ETC) pour la Commission.

La cible d'heures rémunérées de 2020-2021 est identique à la cible de 2019-2020.

Étude des crédits 2020-2021
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 44
CMQ

Liste de tous les comités interministériels ou impliquant d'autres partenaires, leurs mandats, les membres, le budget dépensé et les résultats atteints.

Veillez vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 36 de l'opposition officielle.

Étude des crédits 2020-2021
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 49
CMQ

Liste des droits d'opposition dont se sont prévalués les municipalités reconstituées en 2019-2020. Indiquer l'objet du litige, les municipalités en cause et la décision de la Commission municipale. Fournir une copie de la correspondance adressée au ministre et indiquer l'action entreprise par le ministère.

Veillez vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 42 de l'opposition officielle.

Étude des crédits 2020-2021
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 50
CMQ

Fournir la liste de tous les médiateurs, négociateurs ou arbitres nommés par le ministre en 2019-2020. Indiquer l'objet de leur mandat et les sommes qui leur ont été versées ou qui leur seront versées.

Veillez vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 43 de l'opposition officielle.

Étude des crédits 2020-2021
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 55
CMQ

Liste des consultations menées par le ministère et les organismes auprès des communautés autochtones en 2019 2020 : a) l'objet des consultations; b) le moyen utilisé; c) les dates des rencontres; d) les communautés et les personnes consultées; e) les résultats des consultations; f) les montants afférents.

Veillez vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 46 de l'opposition officielle.

Étude des crédits 2020-2021
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 56
CMQ

Liste et détail des mandats d'enquête réalisés par la Commission municipale du Québec en 2019-2020. Ventilation selon les mandats confiés par le ministre ou à l'initiative de la CMQ. Indiquer l'état d'achèvement des mandats.

Veillez vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 76 de l'opposition officielle.

Étude des crédits 2020-2021
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 76
CMQ

Montant des crédits alloués à la CMQ pour la vérification des municipalités pour 2020-2021, ventilés par mandat, et nombre d'employés que la CMQ prévoit embaucher pour compléter ses nouveaux mandats.

Veillez vous référer à la demande de renseignements particuliers n° 77 de l'opposition officielle.

Étude des crédits 2020-2021
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 80
CMQ

La liste des demandes d'examen préalable en matière de déontologie et d'éthique au niveau municipal traitées depuis 10 ans. Indiquer les types de motifs allégués (malversation, règles d'après-mandat, corruption, etc.), le caractère vexatoire ou non, fondé ou non des différentes demandes et les suites qui ont été données par le ministère, la Commission municipale et le Directeur des poursuites criminelles et pénales aux demandes considérées comme fondées.

Examen préalable

- Depuis le 30 novembre 2018, l'obligation de procéder à un examen préalable des demandes d'enquête a été retirée de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*. Dorénavant, la Commission municipale du Québec peut, de sa propre initiative ou à la suite d'une communication de renseignements, obtenir de toute personne les renseignements qu'elle juge nécessaires concernant un manquement d'un élu à son code d'éthique et de déontologie municipale. C'est la Direction du contentieux et des enquêtes (DCE) qui a été désignée pour appliquer ces dispositions de la Loi.
- Ainsi, du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020, la DCE a reçu 613 divulgations et a ouvert 43 dossiers à sa propre initiative. Pour l'exercice financier 2019-2020, 588 divulgations et initiatives ont été traitées en 180 jours ou moins, soit 92,7% des 634 dossiers traités en 2019-2020.
- Lorsqu'au terme du traitement, la DCE est d'avis que des renseignements sont susceptibles de démontrer qu'un élu a commis un manquement à une règle prévue au code d'éthique et de déontologie qui lui est applicable, elle peut citer l'élu devant l'un de ses juges administratifs afin de déterminer si un tel manquement a été commis ainsi que, le cas échéant, la ou les sanctions applicables.

Enquête en éthique et déontologie en matière municipale

- Du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020, la Commission a rendu 27 décisions en éthique et déontologie en matière municipale, dont 5 sont des décisions rendues en cours d'instance (interlocutoires). Des 22 décisions finales :
 - 18 ont constaté un manquement;
 - 3 ont constaté aucun manquement;
 - 1 a mis fin à l'enquête.

Étude des crédits 2020-2021
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 81
CMQ

Fournir la liste des plaintes envoyées à la Commission municipale du Québec, le nombre de plaintes rejetées et le motif du rejet, ainsi que le délai de traitement.

La Commission municipale a reçu quatre plaintes de service pendant l'année financière 2019-2020 en vertu de sa Politique de gestion des plaintes et des commentaires. Parmi celles-ci :

- une plainte se rapportait à la compétence et l'impartialité du personnel;
- deux plaintes portaient sur la qualité des services (admissibilité des divulgations);
- une plainte concernait le manque de clarté dans les communications.

L'ensemble de ces plaintes ont été traitées dans un délai de traitement moyen de 9 jours. Trois plaintes sur les 4 plaintes reçues ont été traitées en moins de 20 jours (1 jour, 1 jour et 5 jours), alors qu'une plainte a requis 30 jours de traitement.

Étude des crédits 2020-2021
Demande de renseignements particuliers du troisième groupe d'opposition

Demande n° 82
CMQ

Le nombre de mandats de vérification que la CMQ n'a pas pu compléter, faute de ressources.

Tous les travaux prévus pour l'année 2019-2020 ont été effectués.

**Commission
municipale**

Québec 

La saine gestion au bénéfice de tous